

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 27 FÉVRIER 2025

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA (absent au point n°1, présent du point n°2 au point n°14), Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN (absent du point n°1 au point n°3, présent du point n°4 au point n°14), Jacqueline DEVOS, Christian RIOU (absent au point n°1, présent du point n°2 au point n°14), Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Manon REIG (donne procuration à Magali CHARMET du point n°1 au point n°2, présent du point n°3 au point n°14), Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Alain MILON, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Alexandra PIEDRA

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*Hélène Trinquet :*

*Le procès-verbal du Conseil municipal de janvier reprend vos interventions en totalité.*

*En revanche, vous n'avez pas retranscrit nos introductions aux questions orales et de ce fait, les coupures de micro n'y sont pas mentionnées, bien évidemment.*

*Vous avez coupé le micro de David Bellucci alors qu'il exerçait son droit légitime d'interpellation, conformément au règlement intérieur du Conseil.*

*L'article concerné stipule que « la question doit être présentée par son auteur » et que cette « présentation doit être pertinente et ne pas s'éloigner de l'objet de la question déposée ». En aucun cas, il n'impose une restriction arbitraire interdisant de contextualiser une question, bien au contraire. Or, en l'empêchant de le faire, vous avez abusivement limité le droit d'expression de David Bellucci et, par extension, celui des Sorguais qu'il représente.*

*Le Conseil municipal est un espace de discussion où chaque élu, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, doit pouvoir s'exprimer librement dans le cadre des règles établies. L'opposition ne saurait être réduite au silence sous prétexte d'un exercice de pouvoir autoritaire et discrétionnaire.*

*D'ailleurs, nous démontrons, en votant favorablement de nombreuses délibérations, que nous ne sommes pas dans une opposition systématique ni dans la critique stérile. Lorsque des décisions vont dans le sens de l'intérêt des Sorguais, nous les soutenons sans hésitation. Mais nous avons aussi la responsabilité d'émettre des propositions et d'exprimer des désaccords lorsque cela nous semble nécessaire pour le bien de nos concitoyens. Or, force est de constater que ces propositions sont systématiquement rejetées ou balayées d'un revers de main, et ce, sans réel débat, le plus souvent sous couvert d'une justification expéditive de votre part.*

*En conséquence, je demande que mon intervention soit consignée intégralement au procès-verbal de cette séance.*

*Monsieur le Maire lui indique prendre acte de cette déclaration mais précise qu'il a la responsabilité de la police du Conseil Municipal. Quand il y a une intervention qui n'est pas conforme à ce qui était prévu, ce droit de police est exercé. Monsieur BELLUCCI a été prévenu à deux ou trois reprises quand il intervenait et qu'il ne respectait pas la question telle qu'il l'avait libellée.*

*Concernant le fait de ne pas prendre en considération les propositions de l'opposition, Monsieur le Maire précise qu'une réponse est apportée systématiquement, y compris par écrit. Certes les réponses peuvent ne pas convenir mais elles existent dans le respect de l'opposition.*

**Après** en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 Janvier 2025.

*Adopté à la majorité*  
**2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)**

## **2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*Hélène TRINQUET souhaite des précisions sur l'affaire contentieuse objet de la décision 2025\_01\_01. Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit du contentieux relatif à la sortie de notre ancienne intercommunalité devenue aujourd'hui la CCPOP. Malgré une volonté de négociation de l'état et suite au nouvel arrêté rendu par le Préfet, la CCPOP a attaqué cette décision, la commune intervenant alors pour protéger et défendre ses intérêts.*

*Hélène TRINQUET souhaite connaître l'antenne concernée par la décision 2025\_01\_03. Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit de celle de la route d'Entraigues dans le cadre d'une procédure de référé.*

**Après** en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des décisions du Maire.

*Prend acte*

## **URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SORGUES : ARRET DU PROJET ET APPROBATION DU BILAN DE CONCERTATION**

*Monsieur le Maire indique qu'en raison de toutes récentes discussions avec la DDT, cette question est retirée de l'ordre du jour et sera sans doute reportée lors de la séance du mois de Mars.*

### **3. CITE DES GRIFFONS : ACOUSITION D'UN APPARTEMENT A MADAME ELIANE BARRÊME**

Commission de l'Urbanisme et Aménagement du Territoire du 11 février 2025

Rapporteur : Mireille PEREZ

**Après** en avoir délibéré,

**DECIDE** d'acquérir moyennant la somme totale de 17 600 €, l'appartement susvisé

**APPROUVE** la promesse de vente concrétisant cet accord,

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

**DIT** que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts,

**DIT** que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente,

**DIT** que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire,

**DIT** que la dépense est inscrite au budget de la Commune

*Adopté à l'unanimité*

**4. SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS CONSENTIE A ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE BA 18 LIEU DIT LE CLOS DES CELESTINS**

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 11 février 2025

Rapporteur : Thierry ROUX

**Après** en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de servitudes de passage et de tréfonds de la parcelle cadastre DB 18 sise lieu dit le Clos des Célestins

**AUTORISE** ENEDIS à verser à la commune, une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude de passage et de tréfonds ;

**PRECISE** que tous les frais liés à l'établissement de l'acte authentique seront à la charge d'ENEDIS.

*Adopté à l'unanimité*

**5. DENOMINATION DE LA VOIRIE PRIVEE DESSERVANT LE LOTISSEMENT LES JARDINS DE FLEURY SITUE CHEMIN DES DAULANDS**

Commission de l'Urbanisme et Aménagement du Territoire du 11 février 2025

Rapporteur : Mireille PEREZ

**Après** en avoir délibéré,

**APPROUVE** la proposition du groupe « Terres du Sud » de dénommer les voies internes desservant les parcelles situées au sein du lotissement les Jardins de Fleury,

**ADOPTE** la dénomination de la dite voirie telle qu'elle figure au plan joint en annexe :

- Impasse de Sollya (d'une fleur de la famille des pittosporacées au feuillage persistant vert) pour l'impasse située à l'ouest du lotissement
- Impasse de Fleury pour l'impasse desservant du sud au nord le lotissement.

**DIT** qu'il sera procédé ultérieurement par arrêté municipal à la numérotation suivant le système métrique des constructions existantes et à venir,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

*Adopté à l'unanimité*

**EDUCATION ET PERISCOLAIRE**

**6. FUSION ET DENOMINATION DES ECOLES ELSA TRIOLET MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

Rapporteur : Christelle PEPIN

*Hélène TRINQUET indique que fusionner les directions des écoles maternelle et élémentaire dans des écoles situées en zone prioritaire revient à fragiliser d'avantage encore les établissements qui ont besoin de proximité et d'attention renforcée. Les directeurs d'école ne sont pas de simples gestionnaires, ils sont des interlocuteurs de confiance pour les familles souvent confrontées à des difficultés sociales et éducatives. Moins de disponibilité*

*c'est moins d'écoute, moins d'accompagnement. Nos écoles n'ont pas besoin d'économie de gestion mais elles ont besoin de moyens humains et de présence sur le terrain. Il devrait être renoncé à ce projet.*

*Christelle PEPIN lui répond que tout d'abord, l'école Elsa Triolet n'est pas en zone d'éducation prioritaire. Ensuite, les projets de fusion, dont un a été mené il y a quelques années sur le groupe scolaire Maillaude, réussissent très bien.*

*Mme TRINQUET semble dire que le fait de fusionner va forcément priver de contacts les parents d'élèves mais aussi tout le relationnel dans l'école. En fait, c'est l'effet inverse qui se produit. Il va y voir une direction unique avec une décharge complète et au contraire, la future direction pourra intervenir de manière très proche avec les familles, mieux les recevoir, mieux les accueillir.*

*Au niveau de l'éducation nationale, les effets positifs des fusions sont strictement les mêmes autant pour le personnel éducatif que pour les enfants qui sont au cœur du système et pour les parents qui trouvent une proximité plus grande avec le personnel enseignant et en particulier avec la direction d'école.*

*Monsieur le Maire précise que cette fusion a été votée à l'unanimité des deux conseils d'école. Ce n'est pas une chose qui se fait de manière forcée, bien au contraire.*

**Après** en avoir délibéré,

**APPROUVE** la fusion des écoles ELSA TRIOLET maternelle et élémentaire à partir de la rentrée scolaire 2025-2026.

**APPROUVE** la dénomination de cette école « ELSA TRIOLET »

*Adopté à la majorité*

*2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

## **POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE**

### **7. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES AU CHATEAU PAMARD ENTRE L'AFSA 84 ET LA COMMUNE DE SORGUES**

Rapporteur : Bernard RIGEADE

*Hélène TRINQUET indique que le Château Pamard n'est pas accessible au public à mobilité réduite. Il ne respecte pas la loi de 2005. Il accueille du public vulnérable à savoir les enfants du centre de loisirs âgés de 3 à 17 ans. Nous considérons qu'il est irresponsable de poursuivre cette politique de mise à disposition des locaux non accessibles c'est pourquoi nous sommes contraints de voter contre les trois délibérations.*

*Monsieur le Maire répond que la commission de sécurité qui est passée pour le Château Pamard a validé l'utilisation des locaux pour les enfants du centre de loisirs et les associations. Cette question de l'accessibilité sera traitée au moment où l'association France Alzheimer prendra possession des locaux. Il n'y a pas en soit de grosses contraintes c'est pourquoi je trouve vos propos un peu excessifs.*

**Après** en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à la majorité*

*2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

### **8. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES AU CHATEAU PAMARD ENTRE L'ASSOCIATION « CPS 84 » ET LA COMMUNE DE SORGUES**

Rapporteur : Bernard RIGEADE

**Après** en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à la majorité*

*2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

**9. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES AU CHATEAU PAMARD ENTRE MME COLL-BUTEL MARIE EDUCATRICE SPECIALISEE ET LA COMMUNE DE SORGUES**

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à la majorité  
2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

**SECURITE ET CIRCULATION**

**10. AVENANT A LA CONVENTION CONCERNANT LES SOINS ADMINISTRES AUX ANIMAUX TROUVES SUR LA VOIE PUBLIQUE DE LA VILLE ET NECESSITANT UNE INTERVENTION VETERINAIRE**

Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention concernant les soins administrés aux animaux trouvés sur la voie publique de la ville et nécessitant une intervention vétérinaire

**AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant avec les cliniques vétérinaires de Gentilly et Ste-Anne, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

**RESSOURCES HUMAINES**

**11. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux des indemnités tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues ci-après annexé.

*Adopté à l'unanimité*

**12. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS MAJORATION**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux des indemnités tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues ci-après annexé.

*Adopté à l'unanimité*

**13. DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 332-23 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUELEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer 3 emplois non permanents tels que présentés ci-dessus.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

#### **14. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

**Après** en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte de la nécessité :

De supprimer plusieurs postes après avis des membres du Comité Social Territorial, avis recueilli en séance du 6 février 2025. Ces suppressions correspondant à des départs en retraite, des mutations et des grades initiaux liés à des avancements :

Grade
-1 poste de DGA 24h30
-1 poste d'Attaché principal 24h30
-1 poste d'Attaché principal à TC
-1 poste de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC
-1 poste de rédacteur à TC
-6 postes d'adjoint adm. Principal 2 <sup>ème</sup> classe à TC
-1 poste d'adjoint adm. 24h30
-1 poste d'ingénieur à TC
-1 poste de technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe à TC
-1 poste d'agent de maîtrise principal à TC
-2 postes d'agent de maîtrise à TC
-4 postes d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à TC
-3 postes d'adjoint technique à 32h12
-1 poste d'adjoint technique à 31h30
-1 poste d'adjoint technique à 24h30
-1 poste d'adjoint technique à 18h54
-1 poste d'adjoint technique à 17h30
-1 poste d'adjoint technique à 10h09
-1 poste d'adjoint technique à 8h45
-1 poste d'assistant socio-éducatif à TC
-2 postes d'éducateur de jeunes enfants à TC
-1 poste d'ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe à TC
-1 poste d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 32h12
-2 postes d'auxiliaire puériculture de classe normale à TC
-1 poste d'éducateur APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC
-1 poste de chef de service de police municipale Ppal de 2 <sup>ème</sup> cl à TC
-4 postes de gardien/brigadier de police municipale à TC
-1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> cl à TC
-1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> cl à TC
-1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à TC
-1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> cl à TC
-1 poste d'adjoint du patrimoine à TC

*Adopté à l'unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

**David BELLUCCI souhaite savoir quel est le résultat de l'opération anti stupéfiants intervenue le 21 février, en ce qui concerne la seule ville de Sorgues sans y associer Bollène comme l'a fait le communiqué du Préfet ?**

Réponse de Dominique DESFOUR :

Le 21/02/2025 à 17h45 une opération anti- délinquance a été pilotée par le PSIG Vaucluse appuyé par des éléments de la Brigade Territoriale et de la Police Municipale de Sorgues avec sa brigade cynophile sur le quartier Générât.

L'opération a permis d'interpeller 2 individus - au niveau du 80 rue Guynemer- en possession d'une quantité de 100 grammes de stupéfiants. Les individus ont été placés en garde à vue, une enquête est diligentée.

Également lors des recherches entreprises au niveau du lotissement Camerone, la PM a découvert 2 sachets contenant des capsules de conditionnement ainsi que divers produits stupéfiants.

**David BELLUCCI souhaite savoir si le bilan des actes de délinquance pour 2024 a été communiqué par le Préfet ? Si oui, pouvez-vous nous en faire part ?**

Réponse de Monsieur le Maire :

Le bilan 2024 doit nous être donné après le 28/02 par les services de l'Etat. Nous pourrons vous les communiquer après cette date.

**David BELLUCCI souhaite quand les 3 médecins annoncés entre novembre 2024 et début 2025 seront-ils en activité au centre de santé de Sorgues**

Réponse de Monsieur le Maire :

Un deuxième médecin va arriver mi-mars. Le département continue ses démarches puisque les locaux peuvent accueillir trois médecins.

**David BELLUCCI souhaite avoir un retour du contenu du rapport annuel 2024 sur l'accessibilité de la voirie, des espaces publics, des transports et des établissements recevant du public que l'agglo doit transmettre aux communes membres ? A défaut, pouvez-vous nous indiquer où en est l'élaboration de ce document et à quelle date les élus municipaux pourront en avoir connaissance ?**

Réponse de Monsieur le Maire :

La communauté d'agglomération va organiser au mois de juin une commission pour faire le bilan de toutes les actions réalisées sur le territoire. Ce bilan sera ensuite communiqué.

**Madame Mireille PEREZ intervient avant la clôture des débats afin d'exprimer son indignation concernant l'utilisation de sa photo et de son nom dans un article de la publication de l'opposition.**

Sorgues, le

Le Maire

Le secrétaire de séance

**Thierry LAGNEAU**

**Maxence RAIMONT-PLA**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 1 291 931,65
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	115 976,42
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	14 091,18
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 161 864,05
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 1 440 721,02
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 440 721,02
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>	<b>A</b>

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	27 068 843,09	G	28 762 682,76
	Section d'investissement	B	9 031 593,51	H	4 034 297,08

		+			+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	6 630 163,91	
	(si déficit)			(si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	782 481,61	J	0,00	
	(si déficit)			(si excédent)		

		=			=
<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	36 882 918,21	= G + H + I + J	39 427 143,75

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 291 931,65	L	1 440 721,02
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E + F	1 291 931,65	= K + L	1 440 721,02

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A + C + E	27 068 843,09	= G + I + K	35 392 846,67
	Section d'investissement	= B + D + F	11 106 006,77	= H + J + L	5 475 018,10
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A + B + C + D + E + F	38 174 849,86	= G + H + I + J + K + L	40 867 864,77

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>B1</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		661 127,89
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	60 794,92	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	111 050,20	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	3 254 423,46	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	3 470 952,46	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>6 897 221,04</b>	<b>661 127,89</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	184 207,51	638 247,40
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	720 325,21	1 320,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	500 000,00	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>1 404 532,72</b>	<b>639 567,40</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>I 8 301 753,76</b>	<b>II 1 300 695,29</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	170 632,83	1 674 394,87
041	Opérations patrimoniales (8)	559 206,92	559 206,92
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>III 729 839,75</b>	<b>IV 2 233 601,79</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	I + III	<b>9 031 593,51</b>	II + IV	<b>3 534 297,08</b>
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	V	<b>782 481,61</b>	VI	<b>0,00</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			VII	<b>500 000,00</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>9 814 075,12</b>	II + IV + VI + VII	<b>4 034 297,08</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>-5 779 778,04</b>		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>B2</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	5 671 361,82	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 571 734,85
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	15 622 264,16	73 Impôts et taxes (sauf 731)	9 308 715,00
		731 Fiscalité locale	11 772 234,53
		74 Dotations et participations (1)	4 809 784,82
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	3 662 307,54	75 Autres produits de gestion courante (1)	925 132,10
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	293 158,00	013 Atténuations de charges (1)	150 173,84
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>25 249 091,52</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>28 537 775,14</b>
66 Charges financières	109 909,32	76 Produits financiers	18 850,00
67 Charges spécifiques (1)	27 339,87	77 Produits spécifiques (1)	22 573,48
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	8 107,51	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	12 851,31
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 25 394 448,22</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 28 592 049,93</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 674 394,87	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	170 632,83
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 1 674 394,87</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 170 632,83</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I + III 27 068 843,09</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II + IV 28 762 682,76</b>
---	------------------------------	---	------------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 6 630 163,91

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I + III + V 27 068 843,09</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI 35 392 846,67</b>
---	----------------------------------	---	-----------------------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)</b>	<b>8 324 003,58</b>
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES							A
Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>11 983 969,95</b>	<b>9 031 593,51</b>	<b>1 291 931,65</b>	<b>1 660 444,79</b>	<b>4 322 348,78</b>	<b>4 709 244,73</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	240 856,55	60 794,92	14 091,18	165 970,45	15 779,46	45 015,46
204	Subventions d'équipement versées (7)	230 860,02	111 050,20	0,00	119 809,82	0,00	111 050,20
21	Immobilisations corporelles	4 591 727,66	3 254 423,46	1 161 864,05	175 440,15	335 616,86	2 918 806,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 300 000,00	3 470 952,46	0,00	829 047,54	3 470 952,46	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>9 363 444,23</b>	<b>6 897 221,04</b>	<b>1 175 955,23</b>	<b>1 290 267,96</b>	<b>3 822 348,78</b>	<b>3 074 872,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	344 207,51	184 207,51	115 976,42	44 023,58		184 207,51
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	721 445,21	720 325,21	0,00	1 120,00		720 325,21
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 565 652,72</b>	<b>1 404 532,72</b>	<b>115 976,42</b>	<b>45 143,58</b>	<b>500 000,00</b>	<b>904 532,72</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>10 929 096,95</b>	<b>8 301 753,76</b>	<b>1 291 931,65</b>	<b>1 335 411,54</b>	<b>4 322 348,78</b>	<b>3 979 404,98</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	184 873,00	170 632,83		14 240,17		170 632,83
041	Opérations patrimoniales (6)	870 000,00	559 206,92		310 793,08		559 206,92
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 054 873,00</b>	<b>729 839,75</b>		<b>325 033,25</b>		<b>729 839,75</b>
<b>Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>782 481,61</b>					
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>12 766 451,56</b>	<b>9 814 075,12</b>	<b>1 291 931,65</b>	<b>1 660 444,79</b>	<b>4 322 348,78</b>	<b>4 709 244,73</b>

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>12 766 451,56</b>	<b>4 034 297,08</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>7 291 433,46</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 904 195,91	661 127,89	1 440 721,02	-197 653,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	604 345,48	0,00	0,00	604 345,48
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 508 541,39</b>	<b>661 127,89</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>406 692,48</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 280 000,00	1 138 247,40	0,00	141 752,60
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	1 320,00	0,00	680,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 482 000,00</b>	<b>1 139 567,40</b>	<b>0,00</b>	<b>342 432,60</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 990 541,39</b>	<b>1 800 695,29</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>749 125,08</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	6 155 910,17	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 750 000,00	1 674 394,87	0,00	75 605,13
041	Opérations patrimoniales (8)	870 000,00	559 206,92	0,00	310 793,08
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>8 775 910,17</b>	<b>2 233 601,79</b>	<b>0,00</b>	<b>6 542 308,38</b>
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>12 766 451,56</b>	<b>4 034 297,08</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>7 291 433,46</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>11 983 969,95</b>	<b>9 031 593,51</b>	<b>1 291 931,65</b>	<b>1 660 444,79</b>	<b>4 322 348,78</b>	<b>4 709 244,73</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	240 856,55	60 794,92	14 091,18	165 970,45	15 779,46	45 015,46
202	Frais réalisation documents urbanisme	62 047,46	15 779,46	0,00	46 268,00	15 779,46	0,00
2031	Frais d'études	136 663,15	17 136,00	4 200,00	115 327,15	0,00	17 136,00
2033	Frais d'insertion	6 785,46	5 421,46	250,00	1 114,00	0,00	5 421,46
2051	Concessions, droits similaires	35 360,48	22 458,00	9 641,18	3 261,30	0,00	22 458,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	230 860,02	111 050,20	0,00	119 809,82	0,00	111 050,20
20415342	IC : Bâtiments, installations	65 860,02	0,00	0,00	65 860,02	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	115 000,00	111 050,20	0,00	3 949,80	0,00	111 050,20
21	Immobilisations corporelles	4 591 727,66	3 254 423,46	1 161 864,05	175 440,15	335 616,86	2 918 806,60
2111	Terrains nus	39 903,59	37 403,59	2 500,00	0,00	3 573,60	33 829,99
2112	Terrains de voirie	10 331,00	6 831,00	3 500,00	0,00	0,00	6 831,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 000,00	49 993,15	0,00	6,85	0,00	49 993,15
2128	Autres agencements et aménagements	28 758,80	27 270,00	0,00	1 488,80	16 137,60	11 132,40
21311	Bâtiments administratifs	40 014,50	22 421,70	17 592,80	0,00	11 664,48	10 757,22
21312	Bâtiments scolaires	730 354,84	577 683,74	131 260,06	21 411,04	53 396,88	524 286,86
21314	Bâtiments culturels et sportifs	1 229 173,09	926 099,44	299 087,06	3 986,59	177 994,20	748 105,24
21316	Equipements du cimetière	80 997,60	78 508,80	0,00	2 488,80	2 488,80	76 020,00
21318	Autres bâtiments publics	1 051 726,09	943 011,73	34 760,93	73 953,43	56 358,39	886 653,34
21321	Immeubles de rapport	303 094,00	226 470,73	73 462,68	3 160,59	14 002,91	212 467,82
21328	Autres bâtiments privés	422 955,02	64 215,47	380 593,15	-21 853,60	0,00	64 215,47
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	17 490,17	11 832,00	5 658,17	0,00	0,00	11 832,00
21534	Réseaux d'électrification	131 913,38	0,00	131 913,38	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	124 104,52	60 740,31	38 497,37	24 866,84	0,00	60 740,31
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	8 090,96	3 169,96	0,00	4 921,00	0,00	3 169,96
21621	Biens sous-jacents	5 121,05	5 000,00	0,00	121,05	0,00	5 000,00
21828	Autres matériels de transport	60 631,95	20 394,35	0,00	40 237,60	0,00	20 394,35
21831	Matériel informatique scolaire	22 986,00	4 432,07	14 733,60	3 820,33	0,00	4 432,07
21838	Autre matériel informatique	55 847,79	44 299,11	11 487,60	61,08	0,00	44 299,11
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	19 622,00	19 524,72	0,00	97,28	0,00	19 524,72

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	57 078,81	48 920,26	8 000,22	158,33	0,00	48 920,26
2186	Cheptel	60,00	59,80	0,00	0,20	0,00	59,80
2188	Autres immobilisations corporelles	101 472,50	76 141,53	8 817,03	16 513,94	0,00	76 141,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 300 000,00	3 470 952,46	0,00	829 047,54	3 470 952,46	0,00
2313	Constructions	4 300 000,00	3 470 952,46	0,00	829 047,54	3 470 952,46	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>9 363 444,23</b>	<b>6 897 221,04</b>	<b>1 175 955,23</b>	<b>1 290 267,96</b>	<b>3 822 348,78</b>	<b>3 074 872,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	344 207,51	184 207,51	115 976,42	44 023,58		184 207,51
10226	Taxe d'aménagement	344 207,51	184 207,51	115 976,42	44 023,58		184 207,51
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	721 445,21	720 325,21	0,00	1 120,00		720 325,21
1641	Emprunts en euros	719 445,21	719 445,21	0,00	0,00		719 445,21
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	880,00	0,00	1 120,00		880,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 565 652,72</b>	<b>1 404 532,72</b>	<b>115 976,42</b>	<b>45 143,58</b>	<b>500 000,00</b>	<b>904 532,72</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>10 929 096,95</b>	<b>8 301 753,76</b>	<b>1 291 931,65</b>	<b>1 335 411,54</b>	<b>4 322 348,78</b>	<b>3 979 404,98</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	184 873,00	170 632,83		14 240,17		170 632,83
	Reprise sur autofinancement antérieur	104 873,00	108 580,27		-3 707,27		108 580,27
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	57 283,00	57 315,00		-32,00		57 315,00
13912	Subv. transf. Régions	11 503,00	11 503,00		0,00		11 503,00
13913	Subv. transf. Départements	27 666,00	27 666,00		0,00		27 666,00
139148	Subv. transf. Autres communes	6 666,00	6 666,00		0,00		6 666,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 755,00	1 799,00		-44,00		1 799,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	48,40		-48,40		48,40
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	2 128,67		-2 128,67		2 128,67

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
281321	Immeubles de rapport	0,00	1 454,20		-1 454,20		1 454,20
	Charges transférées (7)	80 000,00	62 052,56		17 947,44		62 052,56
21312	Bâtiments scolaires	40 000,00	9 099,50		30 900,50		9 099,50
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	16 088,35		-16 088,35		16 088,35
21318	Autres bâtiments publics	40 000,00	11 801,57		28 198,43		11 801,57
21321	Immeubles de rapport	0,00	25 063,14		-25 063,14		25 063,14
041	Opérations patrimoniales (8)	870 000,00	559 206,92		310 793,08		559 206,92
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	3 354,28		-3 354,28		3 354,28
2111	Terrains nus	0,00	9 852,33		-9 852,33		9 852,33
21312	Bâtiments scolaires	170 000,00	8 800,68		161 199,32		8 800,68
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	7 386,43		-7 386,43		7 386,43
21318	Autres bâtiments publics	150 000,00	98 207,41		51 792,59		98 207,41
21328	Autres bâtiments privés	0,00	6 281,95		-6 281,95		6 281,95
21828	Autres matériels de transport	0,00	303,38		-303,38		303,38
2188	Autres immobilisations corporelles	550 000,00	425 020,46		124 979,54		425 020,46
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 054 873,00</b>	<b>729 839,75</b>		<b>325 033,25</b>		<b>729 839,75</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>12 766 451,56</b>	<b>4 034 297,08</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>7 291 433,46</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 904 195,91	661 127,89	1 440 721,02	-197 653,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	1 500,00	0,00	-1 500,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	1 833,30	0,00	-1 833,30
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	206 045,91	149 075,70	206 045,91	-149 075,70
1322	Subv. non transf. Régions	125 150,00	0,00	77 150,00	48 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	325 500,00	0,00	325 500,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 147 500,00	315 474,89	832 025,11	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	100 000,00	193 244,00	0,00	-93 244,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	604 345,48	0,00	0,00	604 345,48
1641	Emprunts en euros	604 345,48	0,00	0,00	604 345,48
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 508 541,39</b>	<b>661 127,89</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>406 692,48</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 280 000,00	1 138 247,40	0,00	141 752,60
10222	FCTVA	450 000,00	348 306,35	0,00	101 693,65
10226	Taxe d'aménagement	330 000,00	289 941,05	0,00	40 058,95
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	1 320,00	0,00	680,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 320,00	0,00	680,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 482 000,00</b>	<b>1 139 567,40</b>	<b>0,00</b>	<b>342 432,60</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 990 541,39</b>	<b>1 800 695,29</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>749 125,08</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	6 155 910,17	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 750 000,00	1 674 394,87		75 605,13
2111	Terrains nus	0,00	5 545,40		-5 545,40
2802	Frais liés à la réalisation de document	6 000,00	7 858,50		-1 858,50
28031	Frais d'études	9 600,00	9 600,20		-0,20
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	24 400,00	24 400,00		0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	150 000,00	119 997,00		30 003,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	97 941,00	99 310,00		-1 369,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	4 258,00	4 258,00		0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	129 000,00	124 515,00		4 485,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	12 037,00	11 771,00		266,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	52 590,00	52 590,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	22 000,00	30 410,98		-8 410,98
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	38 500,00	41 017,00		-2 517,00
28128	Autres aménagements de terrains	790,00	2 479,80		-1 689,80
281318	Autres bâtiments publics	240 419,17	140 419,17		100 000,00
281321	Immeubles de rapport	410 692,83	225 577,94		185 114,89
281328	Autres bâtiments privés	0,00	2 418,20		-2 418,20
281351	Bâtiments publics	978,00	1 178,00		-200,00
28138	Autres constructions	0,00	189,00		-189,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	213,00	213,00		0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	6 308,00	6 308,00		0,00
28152	Installations de voirie	1 737,00	1 737,00		0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	155 317,00	150 936,63		4 380,37
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	19 800,00	26 468,43		-6 668,43
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	0,00	32 849,00		-32 849,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 810,00	1 810,00		0,00
281828	Autres matériels de transport	89 800,00	109 814,97		-20 014,97
281831	Matériel informatique scolaire	29 974,00	31 321,20		-1 347,20
281838	Autre matériel informatique	49 406,00	63 645,87		-14 239,87
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 284,00	22 595,74		-16 311,74
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 435,00	31 668,89		-24 233,89
28185	Matériel de téléphonie	510,00	510,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	182 200,00	290 980,95		-108 780,95
041	Opérations patrimoniales (10)	870 000,00	559 206,92		310 793,08
1021	Dotation	0,00	5 857,00		-5 857,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	3 354,28		-3 354,28

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
2031	Frais d'études	135 000,00	89 136,00		45 864,00
2033	Frais d'insertion	15 000,00	8 846,16		6 153,84
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	3 995,33		-3 995,33
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	423 502,46		-423 502,46
21318	Autres bâtiments publics	170 000,00	428,95		169 571,05
21321	Immeubles de rapport	0,00	6 281,95		-6 281,95
21328	Autres bâtiments privés	0,00	12 940,03		-12 940,03
21351	Bâtiments publics	0,00	3 346,76		-3 346,76
21621	Biens sous-jacents	0,00	1 518,00		-1 518,00
2313	Constructions	550 000,00	0,00		550 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>8 775 910,17</b>	<b>2 233 601,79</b>		<b>6 542 308,38</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>34 482 306,91</b>	<b>26 917 207,66</b>	<b>151 635,43</b>	<b>0,00</b>	<b>7 413 463,82</b>	<b>2 178 910,99</b>	<b>24 889 932,10</b>
011	Charges à caractère général (3)	6 394 789,17	5 525 499,20	145 862,62	0,00	723 427,35	2 178 910,99	3 492 450,83
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	15 655 936,00	15 622 196,96	67,20	0,00	33 671,84		15 622 264,16
014	Atténuations de produits	296 151,00	293 158,00	0,00	0,00	2 993,00		293 158,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 048 611,25	3 656 601,93	5 705,61	0,00	386 303,71	0,00	3 662 307,54
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>26 395 487,42</b>	<b>25 097 456,09</b>	<b>151 635,43</b>	<b>0,00</b>	<b>1 146 395,90</b>	<b>2 178 910,99</b>	<b>23 070 180,53</b>
66	Charges financières	111 909,32	109 909,32	0,00	0,00	2 000,00		109 909,32
67	Charges spécifiques (3)	60 000,00	27 339,87	0,00	0,00	32 660,13		27 339,87
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	9 000,00	8 107,51			892,49		8 107,51
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>180 909,32</b>	<b>145 356,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 552,62</b>		<b>145 356,70</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>26 576 396,74</b>	<b>25 242 812,79</b>	<b>151 635,43</b>	<b>0,00</b>	<b>1 181 948,52</b>	<b>2 178 910,99</b>	<b>23 215 537,23</b>
023	Virement à la section d'investissement	6 155 910,17	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 750 000,00	1 674 394,87			75 605,13		1 674 394,87
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>7 905 910,17</b>	<b>1 674 394,87</b>			<b>6 231 515,30</b>		<b>1 674 394,87</b>

<b>Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>34 482 306,91</b>	<b>26 917 207,66</b>	<b>151 635,43</b>	<b>0,00</b>	<b>7 413 463,82</b>	<b>2 178 910,99</b>	<b>24 889 932,10</b>
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>27 852 143,00</b>	<b>28 686 066,73</b>	<b>76 616,03</b>	<b>0,00</b>	<b>-910 539,76</b>
013	Atténuations de charges (3)	142 000,00	150 173,84	0,00	0,00	-8 173,84
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 363 768,00	1 499 421,38	72 313,47	0,00	-207 966,85
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 226 747,00	9 308 715,00	0,00	0,00	-81 968,00
731	Fiscalité locale	11 650 884,00	11 769 329,97	2 904,56	0,00	-121 350,53
74	Dotations et participations (3)	4 396 421,00	4 809 784,82	0,00	0,00	-413 363,82
75	Autres produits de gestion courante (3)	863 600,00	923 734,10	1 398,00	0,00	-61 532,10
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>27 643 420,00</b>	<b>28 461 159,11</b>	<b>76 616,03</b>	<b>0,00</b>	<b>-894 355,14</b>
76	Produits financiers	18 850,00	18 850,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	22 573,48	0,00	0,00	-22 573,48
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 000,00	12 851,31			-7 851,31
<b>Total des recettes financières</b>		<b>23 850,00</b>	<b>54 274,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-30 424,79</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>27 667 270,00</b>	<b>28 515 433,90</b>	<b>76 616,03</b>	<b>0,00</b>	<b>-924 779,93</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	184 873,00	170 632,83			14 240,17
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>184 873,00</b>	<b>170 632,83</b>			<b>14 240,17</b>

<b>Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>6 630 163,91</b>					
---	---------------------	--	--	--	--	--

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>34 482 306,91</b>	<b>35 316 230,64</b>	<b>76 616,03</b>	<b>0,00</b>	<b>-910 539,76</b>
--	----------------------	----------------------	------------------	-------------	--------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>34 482 306,91</b>	<b>26 917 207,66</b>	<b>151 635,43</b>	<b>0,00</b>	<b>7 413 463,82</b>	<b>2 178 910,99</b>	<b>24 889 932,10</b>
011	Charges à caractère général (4)	6 394 789,17	5 525 499,20	145 862,62	0,00	723 427,35	2 178 910,99	3 492 450,83
60611	Eau et assainissement	190 000,00	222 217,17	0,00	0,00	-32 217,17	0,00	222 217,17
60612	Energie - Electricité	2 100 000,00	1 634 823,89	0,00	0,00	465 176,11	1 636 410,00	-1 586,11
60622	Carburants	67 310,77	57 850,08	367,59	0,00	9 093,10	0,00	58 217,67
60623	Alimentation	11 155,00	9 231,90	766,90	0,00	1 156,20	0,00	9 998,80
60624	Produits de traitement	34,84	0,00	0,00	0,00	34,84	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	8 701,25	8 680,57	0,00	0,00	20,68	0,00	8 680,57
60631	Fournitures d'entretien	39 209,00	26 096,01	222,23	0,00	12 890,76	0,00	26 318,24
60632	Fournitures de petit équipement	282 607,40	251 328,20	12 691,29	0,00	18 587,91	0,00	264 019,49
60636	Habillement et vêtements de travail	40 214,11	37 369,05	2 579,89	0,00	265,17	0,00	39 948,94
6064	Fournitures administratives	30 957,59	27 843,98	2 156,89	0,00	956,72	0,00	30 000,87
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	57 005,78	56 946,48	0,00	0,00	59,30	0,00	56 946,48
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 295,00	1 030,31	16,29	0,00	248,40	0,00	1 046,60
6067	Fournitures scolaires	76 530,00	75 691,97	0,00	0,00	838,03	85,64	75 606,33
6068	Autres matières et fournitures	34 766,56	31 187,08	2 729,52	0,00	849,96	0,00	33 916,60
611	Contrats de prestations de services	47 736,62	0,00	0,00	0,00	47 736,62	0,00	0,00
61228	Autres	3 916,80	3 916,80	0,00	0,00	0,00	0,00	3 916,80
6132	Locations immobilières	9 260,00	5 927,38	0,00	0,00	3 332,62	0,00	5 927,38
61351	Matériel roulant	7 223,76	6 370,81	0,00	0,00	852,95	0,00	6 370,81
61358	Autres	196 890,33	189 093,00	794,00	0,00	7 003,33	17 599,68	172 287,32
614	Charges locatives et de copropriété	90 000,00	110 032,21	268,47	0,00	-20 300,68	0,00	110 300,68
61521	Entretien terrains	52 752,00	49 500,71	2 361,12	0,00	890,17	0,00	51 861,83
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	153 007,90	132 840,33	5 397,05	0,00	14 770,52	0,00	138 237,38
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	16 051,58	17 304,62	6 201,74	0,00	-7 454,78	0,00	23 506,36
61524	Entretien bois et forêts	15 000,00	12 632,80	1 800,00	0,00	567,20	0,00	14 432,80
61551	Entretien matériel roulant	110 743,76	101 357,64	6 273,81	0,00	3 112,31	0,00	107 631,45
61558	Entretien autres biens mobiliers	94 776,20	82 655,52	7 665,71	0,00	4 454,97	0,00	90 321,23
6156	Maintenance	280 545,80	188 863,51	34 573,32	0,00	57 108,97	93 304,73	130 132,10
6161	Multirisques	100 000,00	96 676,20	0,00	0,00	3 323,80	96 676,20	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	35 041,00	3 504,05	0,00	0,00	31 536,95	0,00	3 504,05
6168	Autres primes d'assurance	217 000,00	219 798,22	0,00	0,00	-2 798,22	219 798,22	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
617	Etudes et recherches	41 950,98	32 916,60	3 770,00	0,00	5 264,38	0,00	36 686,60
6182	Documentation générale et technique	17 204,41	13 891,02	729,01	0,00	2 584,38	0,00	14 620,03
6184	Versements à des organismes de formation	65 969,53	19 211,00	23 245,00	0,00	23 513,53	0,00	42 456,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 100,00	285,00	0,00	0,00	815,00	0,00	285,00
6188	Autres frais divers	2 776,80	804,31	436,80	0,00	1 535,69	0,00	1 241,11
62268	Autres honoraires, conseils	8 448,00	10 699,25	0,00	0,00	-2 251,25	0,00	10 699,25
6227	Frais d'actes et de contentieux	39 452,78	33 492,18	1 781,82	0,00	4 178,78	0,00	35 274,00
6228	Divers	4 705,00	3 326,45	0,00	0,00	1 378,55	0,00	3 326,45
6231	Annonces et insertions	14 373,22	6 540,51	0,00	0,00	7 832,71	0,00	6 540,51
6232	Fêtes et cérémonies	223 628,16	207 798,52	6 787,70	0,00	9 041,94	0,00	214 586,22
6234	Réceptions	1 083,00	843,50	0,00	0,00	239,50	0,00	843,50
6236	Catalogues et imprimés	54 292,50	51 192,63	938,66	0,00	2 161,21	0,00	52 131,29
6237	Publications	504,00	504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504,00
6238	Divers	38 269,47	29 476,69	4 350,00	0,00	4 442,78	0,00	33 826,69
6245	Transports de personnes extérieures	62 284,00	56 274,04	0,00	0,00	6 009,96	0,00	56 274,04
6251	Voyages, déplacements et missions	7 530,50	6 753,91	0,00	0,00	776,59	0,00	6 753,91
6261	Frais d'affranchissement	47 930,00	37 325,53	0,00	0,00	10 604,47	0,00	37 325,53
6262	Frais de télécommunications	97 000,00	61 689,94	7 477,81	0,00	27 832,25	0,00	69 167,75
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	3 782,51	0,00	0,00	1 217,49	0,00	3 782,51
6281	Concours divers (cotisations)	48 637,40	35 074,12	0,00	0,00	13 563,28	0,00	35 074,12
6282	Frais de gardiennage	21 080,00	11 884,73	0,00	0,00	9 195,27	0,00	11 884,73
6283	Frais de nettoyage des locaux	420 110,84	449 356,44	0,00	0,00	-29 245,60	0,00	449 356,44
6284	Redevances pour services rendus	4 000,00	6 656,99	108,00	0,00	-2 764,99	0,00	6 764,99
628721	Remb. frais aux BA/régies sans ps.morale	117 000,00	166 530,71	0,00	0,00	-49 530,71	0,00	166 530,71
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 402,50	0,00	0,00	0,00	1 402,50	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	4 500,00	4 214,26	0,00	0,00	285,74	0,00	4 214,26
6288	Autres services extérieurs	454 573,03	389 122,02	9 372,00	0,00	56 079,01	115 036,52	283 457,50
63512	Taxes foncières	220 000,00	224 831,85	0,00	0,00	-4 831,85	0,00	224 831,85
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	250,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	15 655 936,00	15 622 196,96	67,20	0,00	33 671,84		15 622 264,16
6218	Autre personnel extérieur	45 900,00	31 861,67	0,00	0,00	14 038,33		31 861,67
6331	Versement mobilité	46 130,00	43 689,00	0,00	0,00	2 441,00		43 689,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	46 130,00	43 689,00	0,00	0,00	2 441,00		43 689,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	154 740,00	153 427,61	0,00	0,00	1 312,39		153 427,61
64111	Rémunération principale titulaires	7 633 061,62	7 666 026,26	0,00	0,00	-32 964,64		7 666 026,26
64112	SFT, indemnité de résidence	72 060,00	82 403,35	0,00	0,00	-10 343,35		82 403,35
64113	NBI	108 720,00	114 855,82	0,00	0,00	-6 135,82		114 855,82
64118	Autres indemnités	2 194 030,00	2 205 723,73	0,00	0,00	-11 693,73		2 205 723,73
64131	Rémunérations	1 118 820,00	1 001 431,83	0,00	0,00	117 388,17		1 001 431,83
64132	SFT, indemnité de résidence	6 080,00	6 581,50	0,00	0,00	-501,50		6 581,50
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 445 072,00	1 425 895,26	0,00	0,00	19 176,74		1 425 895,26
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 457 160,00	2 545 221,17	0,00	0,00	-88 061,17		2 545 221,17
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	45 360,00	40 764,00	0,00	0,00	4 596,00		40 764,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	66 240,00	60 527,71	0,00	0,00	5 712,29		60 527,71
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	56 800,00	51 079,36	0,00	0,00	5 720,64		51 079,36
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	107 988,00	106 570,00	0,00	0,00	1 418,00		106 570,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	44 785,22	35 805,36	67,20	0,00	8 912,66		35 872,56
6478	Autres charges sociales diverses	6 644,38	6 644,33	0,00	0,00	0,05		6 644,33
6488	Autres	214,78	0,00	0,00	0,00	214,78		0,00
014	Atténuations de produits	296 151,00	293 158,00	0,00	0,00	2 993,00		293 158,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	3 000,00	7,00	0,00	0,00	2 993,00		7,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	291 701,00	291 701,00	0,00	0,00	0,00		291 701,00
7498	Autres revers./dotations, participations	1 450,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00		1 450,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	4 048 611,25	3 656 601,93	5 705,61	0,00	386 303,71	0,00	3 662 307,54
65131	Bourses	10 141,00	9 497,01	588,09	0,00	55,90	0,00	10 085,10
65311	Indemnités de fonction	178 800,00	172 239,72	0,00	0,00	6 560,28	0,00	172 239,72
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00	342,12	0,00	2 657,88	0,00	342,12
65313	Cotisations de retraite	11 100,00	9 719,76	0,00	0,00	1 380,24	0,00	9 719,76
65315	Formation	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	350,00	343,90	0,00	0,00	6,10	0,00	343,90
6541	Créances admises en non-valeur	23 744,53	3 229,54	0,00	0,00	20 514,99	0,00	3 229,54
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	904 703,00	904 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00	904 703,00
6558	Autres contributions obligatoires	6 984,00	6 422,00	0,00	0,00	562,00	0,00	6 422,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	550 000,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	15 432,00	0,00	0,00	0,00	15 432,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 517 592,25	1 516 646,25	0,00	0,00	946,00	0,00	1 516 646,25
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	26 372,85	17 195,93	4 775,40	0,00	4 401,52	0,00	21 971,33
65818	Autres	23 801,27	21 758,95	0,00	0,00	2 042,32	0,00	21 758,95
65821	Déficit des budgets annexes administrati	693 428,00	427 840,27	0,00	0,00	265 587,73	0,00	427 840,27
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	13 212,35	0,00	0,00	0,00	13 212,35	0,00	0,00
65888	Autres	45 450,00	8 005,60	0,00	0,00	37 444,40	0,00	8 005,60
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>26 395 487,42</b>	<b>25 097 456,09</b>	<b>151 635,43</b>	<b>0,00</b>	<b>1 146 395,90</b>	<b>2 178 910,99</b>	<b>23 070 180,53</b>
66	Charges financières	111 909,32	109 909,32	0,00	0,00	2 000,00		109 909,32
66111	Intérêts réglés à l'échéance	114 647,48	114 647,48	0,00	0,00	0,00		114 647,48
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 738,16	-4 738,16	0,00	0,00	0,00		-4 738,16
6618	Intérêts des autres dettes	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	60 000,00	27 339,87	0,00	0,00	32 660,13		27 339,87
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	60 000,00	27 339,87	0,00	0,00	32 660,13		27 339,87
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	9 000,00	8 107,51			892,49		8 107,51
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	9 000,00	8 107,51			892,49		8 107,51
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>180 909,32</b>	<b>145 356,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 552,62</b>		<b>145 356,70</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>26 576 396,74</b>	<b>25 242 812,79</b>	<b>151 635,43</b>	<b>0,00</b>	<b>1 181 948,52</b>	<b>2 178 910,99</b>	<b>23 215 537,23</b>
023	Virement à la section d'investissement	6 155 910,17						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	1 750 000,00	1 674 394,87			75 605,13		1 674 394,87
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	5 545,40			-5 545,40		5 545,40
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 750 000,00	1 668 849,47			81 150,53		1 668 849,47
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>7 905 910,17</b>	<b>1 674 394,87</b>			<b>6 231 515,30</b>		<b>1 674 394,87</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	14 938,68
Montant des ICNE de l'exercice N-1	19 676,84
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 738,16

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>27 852 143,00</b>	<b>28 686 066,73</b>	<b>76 616,03</b>	<b>0,00</b>	<b>-910 539,76</b>
013	Atténuations de charges (4)	142 000,00	150 173,84	0,00	0,00	-8 173,84
6419	Remboursements rémunérations personnel	142 000,00	143 529,51	0,00	0,00	-1 529,51
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	6 644,33	0,00	0,00	-6 644,33
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 363 768,00	1 499 421,38	72 313,47	0,00	-207 966,85
70311	Concessions cimetières (produit net)	46 810,00	51 176,00	0,00	0,00	-4 366,00
70323	Red. occupation dom. public	56 000,00	32 971,21	0,00	0,00	23 028,79
70328	Autres droits stationnement et location	25 000,00	18 930,00	1 470,00	0,00	4 600,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	500,00	583,20	0,00	0,00	-83,20
7062	Redevances services à caractère culturel	74 000,00	109 480,58	12 829,88	0,00	-48 310,46
70631	Redevances services à caractère sportif	100 000,00	118 129,78	0,00	0,00	-18 129,78
7066	Redevances services à caractère social	267 000,00	241 367,95	54 826,15	0,00	-29 194,10
7067	Redev. services périscolaires et enseign	30 000,00	42 882,51	3 155,44	0,00	-16 037,95
706888	Autres	0,00	112,00	32,00	0,00	-144,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	2 091,00	0,00	0,00	-2 091,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	445 000,00	440 181,00	0,00	0,00	4 819,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	53 000,00	59 640,76	0,00	0,00	-6 640,76
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	111 000,00	111 500,88	0,00	0,00	-500,88
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	40 000,00	49 294,48	0,00	0,00	-9 294,48
708778	Remb. frais, autres frais	0,00	39 389,02	0,00	0,00	-39 389,02
70878	Remb. frais par des tiers	111 458,00	174 975,66	0,00	0,00	-63 517,66
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 000,00	6 715,35	0,00	0,00	-2 715,35
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 226 747,00	9 308 715,00	0,00	0,00	-81 968,00
73211	Attribution de compensation	8 726 747,00	8 726 747,00	0,00	0,00	0,00
7332	Taxe additionnelle droits de mutation	500 000,00	581 968,00	0,00	0,00	-81 968,00
731	Fiscalité locale	11 650 884,00	11 769 329,97	2 904,56	0,00	-121 350,53
73111	Impôts directs locaux	10 975 884,00	11 027 727,00	0,00	0,00	-51 843,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	0,00	125,00	0,00	0,00	-125,00
73118	Autres contributions directes	0,00	59 300,00	0,00	0,00	-59 300,00

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	470 000,00	481 124,03	0,00	0,00	-11 124,03
73154	Droits de place	55 000,00	44 121,35	2 904,56	0,00	7 974,09
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	150 000,00	156 932,59	0,00	0,00	-6 932,59
74	Dotations et participations (4)	4 396 421,00	4 809 784,82	0,00	0,00	-413 363,82
74111	Dotation forfaitaire des communes	711 927,00	711 927,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	916 566,00	916 566,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	12 600,00	12 656,41	0,00	0,00	-56,41
74718	Autres participations Etat	284 500,00	429 261,42	0,00	0,00	-144 761,42
7473	Participation départements	61 000,00	50 616,00	0,00	0,00	10 384,00
74748	Participation autres communes	29 000,00	40 644,92	0,00	0,00	-11 644,92
7478228	Autres personnes privées	0,00	3 500,00	0,00	0,00	-3 500,00
747888	Autres	982 250,00	1 235 460,31	0,00	0,00	-253 210,31
7481	Attrib/Vers. impôt cercles, maisons jeux	0,00	416,76	0,00	0,00	-416,76
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	3 856,00	0,00	0,00	-3 856,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 360 078,00	1 253 935,00	0,00	0,00	106 143,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	106 143,00	0,00	0,00	-106 143,00
7484	Dotation de recensement	3 500,00	3 628,00	0,00	0,00	-128,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	35 000,00	41 174,00	0,00	0,00	-6 174,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	863 600,00	923 734,10	1 398,00	0,00	-61 532,10
752	Revenus des immeubles	850 000,00	874 597,58	1 398,00	0,00	-25 995,58
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	700,00	0,00	0,00	-700,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	25 732,50	0,00	0,00	-25 732,50
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	2 000,00	2 108,36	0,00	0,00	-108,36
75888	Autres	11 600,00	20 595,66	0,00	0,00	-8 995,66
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>27 643 420,00</b>	<b>28 461 159,11</b>	<b>76 616,03</b>	<b>0,00</b>	<b>-894 355,14</b>
76	Produits financiers	18 850,00	18 850,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	18 850,00	18 850,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	22 573,48	0,00	0,00	-22 573,48
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	17 076,48	0,00	0,00	-17 076,48
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	5 497,00	0,00	0,00	-5 497,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	5 000,00	12 851,31			-7 851,31
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	12 000,00			-12 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	851,31			4 148,69
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>27 667 270,00</b>	<b>28 515 433,90</b>	<b>76 616,03</b>	<b>0,00</b>	<b>-924 779,93</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	184 873,00	170 632,83			14 240,17

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
722	Immobilisations corporelles	80 000,00	62 052,56			17 947,44
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	48,40			-48,40
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	104 873,00	104 949,00			-76,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	3 582,87			-3 582,87
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>184 873,00</b>	<b>170 632,83</b>			<b>14 240,17</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>	<b>A</b>

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 113 885,05	G	1 146 153,31
	Section d'investissement	B	49 406,10	H	40 498,74

<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	23 489,88	J	0,00

<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	1 186 781,03	= G + H + I + J	1 186 652,05
---	-----------------	--------------	-----------------	--------------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E + F	0,00	= K + L	0,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 113 885,05	= G + I + K	1 146 153,31
	Section d'investissement	= B + D + F	72 895,98	= H + J + L	40 498,74
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A + B + C + D + E + F	1 186 781,03	= G + H + I + J + K + L	1 186 652,05

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES</b>	<b>A</b>

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>	<b>56 500,00</b>	<b>49 406,10</b>	<b>0,00</b>	<b>7 093,90</b>	<b>0,00</b>	<b>49 406,10</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	56 500,00	49 406,10	0,00	7 093,90	0,00	49 406,10
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>56 500,00</b>	<b>49 406,10</b>	<b>0,00</b>	<b>7 093,90</b>	<b>0,00</b>	<b>49 406,10</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>56 500,00</b>	<b>49 406,10</b>	<b>0,00</b>	<b>7 093,90</b>	<b>0,00</b>	<b>49 406,10</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>23 489,88</b>					
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>79 989,88</b>	<b>72 895,98</b>	<b>0,00</b>	<b>7 093,90</b>	<b>0,00</b>	<b>49 406,10</b>

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>79 989,88</b>	<b>40 498,74</b>	<b>0,00</b>	<b>39 491,14</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 489,88	23 489,88	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>23 489,88</b>	<b>23 489,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>23 489,88</b>	<b>23 489,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	37 500,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	19 000,00	17 008,86	0,00	1 991,14
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>56 500,00</b>	<b>17 008,86</b>	<b>0,00</b>	<b>39 491,14</b>
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>79 989,88</b>	<b>40 498,74</b>	<b>0,00</b>	<b>39 491,14</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>56 500,00</b>	<b>49 406,10</b>	<b>0,00</b>	<b>7 093,90</b>	<b>0,00</b>	<b>49 406,10</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 500,00	49 406,10	0,00	7 093,90	0,00	49 406,10
2188	Autres immobilisations corporelles	56 500,00	49 406,10	0,00	7 093,90	0,00	49 406,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>56 500,00</b>	<b>49 406,10</b>	<b>0,00</b>	<b>7 093,90</b>	<b>0,00</b>	<b>49 406,10</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>56 500,00</b>	<b>49 406,10</b>	<b>0,00</b>	<b>7 093,90</b>	<b>0,00</b>	<b>49 406,10</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>79 989,88</b>	<b>40 498,74</b>	<b>0,00</b>	<b>39 491,14</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 489,88	23 489,88	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	23 489,88	23 489,88	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>23 489,88</b>	<b>23 489,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>23 489,88</b>	<b>23 489,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	37 500,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	19 000,00	17 008,86	0,00	1 991,14
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	19 000,00	17 008,86	0,00	1 991,14
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>56 500,00</b>	<b>17 008,86</b>	<b>0,00</b>	<b>39 491,14</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>1 296 128,00</b>	<b>1 113 885,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>182 242,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 113 885,05</b>
011	Charges à caractère général (3)	782 928,00	646 607,15	0,00	0,00	136 320,85	0,00	646 607,15
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	445 000,00	440 181,00	0,00	0,00	4 819,00		440 181,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	9 700,00	8 741,84	0,00	0,00	958,16	0,00	8 741,84
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 237 628,00</b>	<b>1 095 529,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>142 098,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 095 529,99</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	1 346,20	0,00	0,00	653,80		1 346,20
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 000,00</b>	<b>1 346,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>653,80</b>		<b>1 346,20</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 239 628,00</b>	<b>1 096 876,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>142 751,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1 096 876,19</b>
023	Virement à la section d'investissement	37 500,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	19 000,00	17 008,86			1 991,14		17 008,86
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>56 500,00</b>	<b>17 008,86</b>			<b>39 491,14</b>		<b>17 008,86</b>

<b>Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 296 128,00</b>	<b>1 113 885,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>182 242,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 113 885,05</b>
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>1 296 128,00</b>	<b>1 112 296,96</b>	<b>33 856,35</b>	<b>0,00</b>	<b>149 974,69</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	595 000,00	675 220,39	33 856,35	0,00	-114 076,74
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	693 428,00	427 840,85	0,00	0,00	265 587,15
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 288 428,00</b>	<b>1 103 061,24</b>	<b>33 856,35</b>	<b>0,00</b>	<b>151 510,41</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	1 535,72	0,00	0,00	-1 535,72
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	7 700,00	7 700,00			0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>7 700,00</b>	<b>9 235,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 535,72</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 296 128,00</b>	<b>1 112 296,96</b>	<b>33 856,35</b>	<b>0,00</b>	<b>149 974,69</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

<b>Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>				
---	-------------	--	--	--	--

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 296 128,00</b>	<b>1 112 296,96</b>	<b>33 856,35</b>	<b>0,00</b>	<b>149 974,69</b>
--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>1 296 128,00</b>	<b>1 113 885,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>182 242,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 113 885,05</b>
011	Charges à caractère général (4)	782 928,00	646 607,15	0,00	0,00	136 320,85	0,00	646 607,15
60611	Eau et assainissement	5 000,00	13 571,95	0,00	0,00	-8 571,95	0,00	13 571,95
60612	Energie - Electricité	105 000,00	76 559,11	0,00	0,00	28 440,89	0,00	76 559,11
60623	Alimentation	623 381,13	520 776,09	0,00	0,00	102 605,04	0,00	520 776,09
60631	Fournitures d'entretien	9 618,87	10 867,21	0,00	0,00	-1 248,34	0,00	10 867,21
60632	Fournitures de petit équipement	15 550,00	4 865,53	0,00	0,00	10 684,47	0,00	4 865,53
60636	Habillement et vêtements de travail	2 010,00	1 975,94	0,00	0,00	34,06	0,00	1 975,94
60668	Autres produits pharmaceutiques	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	7 950,75	0,00	0,00	2 049,25	0,00	7 950,75
6184	Versements à des organismes de formation	3 240,00	3 189,08	0,00	0,00	50,92	0,00	3 189,08
6188	Autres frais divers	4 020,00	3 345,21	0,00	0,00	674,79	0,00	3 345,21
6231	Annonces et insertions	2 500,00	2 136,48	0,00	0,00	363,52	0,00	2 136,48
6236	Catalogues et imprimés	308,00	0,00	0,00	0,00	308,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00	1 369,80	0,00	0,00	30,20	0,00	1 369,80
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	445 000,00	440 181,00	0,00	0,00	4 819,00		440 181,00
6211	Personnel affecté par CL de rattachement	445 000,00	440 181,00	0,00	0,00	4 819,00		440 181,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	9 700,00	8 741,84	0,00	0,00	958,16	0,00	8 741,84
6541	Créances admises en non-valeur	7 700,00	7 615,55	0,00	0,00	84,45	0,00	7 615,55
6542	Créances éteintes	926,90	0,00	0,00	0,00	926,90	0,00	0,00
6577	Remises gracieuses	73,10	73,10	0,00	0,00	0,00	0,00	73,10
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 000,00	1 053,19	0,00	0,00	-53,19	0,00	1 053,19
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 237 628,00</b>	<b>1 095 529,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>142 098,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 095 529,99</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	1 346,20	0,00	0,00	653,80		1 346,20
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	1 346,20	0,00	0,00	653,80		1 346,20
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>2 000,00</b>	<b>1 346,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>653,80</b>		<b>1 346,20</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 239 628,00</b>	<b>1 096 876,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>142 751,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1 096 876,19</b>
023	Virement à la section d'investissement	37 500,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	19 000,00	17 008,86			1 991,14		17 008,86
6811	Dot. amort. immos incorporelles	19 000,00	17 008,86			1 991,14		17 008,86
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>56 500,00</b>	<b>17 008,86</b>			<b>39 491,14</b>		<b>17 008,86</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>1 296 128,00</b>	<b>1 112 296,96</b>	<b>33 856,35</b>	<b>0,00</b>	<b>149 974,69</b>
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	595 000,00	675 220,39	33 856,35	0,00	-114 076,74
7067	Redev. services périscolaires et enseign	477 000,00	508 689,68	33 856,35	0,00	-65 546,03
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	118 000,00	166 530,71	0,00	0,00	-48 530,71
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	693 428,00	427 840,85	0,00	0,00	265 587,15
75822	Prise en charge déficit budget annexe	693 428,00	427 840,27	0,00	0,00	265 587,73
75888	Autres	0,00	0,58	0,00	0,00	-0,58
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 288 428,00</b>	<b>1 103 061,24</b>	<b>33 856,35</b>	<b>0,00</b>	<b>151 510,41</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	1 535,72	0,00	0,00	-1 535,72
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 535,72	0,00	0,00	-1 535,72
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	7 700,00	7 700,00			0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	7 700,00	7 700,00			0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 296 128,00</b>	<b>1 112 296,96</b>	<b>33 856,35</b>	<b>0,00</b>	<b>149 974,69</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT  
Mars 2025

BUDGET PRINCIPAL

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP EXISTANTES	CHAPITRE DE DEPENSE	MONTANT DES AP					MONTANT DES CP en TTC							FINANCEMENT PAR EMPRUNT	FINANCEMENT PAR SUBVENTION					
		EXERCICE DE CREATION DE L'AP	POUR MEMOIRE AP VOTE	MODIFICATIONS PROPOSEES JUSQU'AU 31/12/2024	MODIFICATIONS PROPOSEES EXERCICE 2025	MODIFICATIONS PROPOSEES A CE CONSEIL	TOTAL AP CUMULE	CP ANTERIEURS (CP REALISES AU 31/12/2024)	MODIFICATION CP 2025 PROPOSEE A CE CONSEIL	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025	mandaté au 11/03/2025 pour information	MODIFICATIONS CP EXERCICES ULTERIEURS PROPOSEES A CE CONSEIL	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026			TOTAL DES CP	% DE REALISATION DE L'AP AU 11/03/2025			
PONT DES ARMENIERS	21	2020/02	200 000,00							200 000,00			100 000,00			100 000,00	200 000,00	0,00%		
POLE PETITE ENFANCE ETUDES	20	2021/03	400 000,00		45 340,61			<b>45 340,61</b>		354 659,39	213 615,39		141 044,00	864,00		354 659,39	354 659,39	60,47%		21%
POLE PETITE ENFANCE EQUIPEMENTS	21	2021/03			98 000,00			<b>192 000,00</b>		290 000,00		<b>192 000,00</b>	290 000,00	2 918,78		290 000,00	290 000,00			
POLE PETITE ENFANCE TRAVAUX	23	2021/03	6 740 000,00		1 062 000,00			<b>146 659,39</b>		7 655 340,61	3 947 548,45		<b>682 388,15</b>	3 707 792,16	751 718,96	7 655 340,61	7 655 340,61	61,38%		
REVISION GENERALE DU PLU	20	2023/01	71 000,00		27 415,00					98 415,00	24 732,00		<b>46 288,00</b>	73 883,00	28 358,28	98 415,00	98 415,00	53,93%		
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 23/24	21	2023/02	780 000,00		126 026,37			<b>97 493,14</b>		556 480,49	554 680,49		<b>28 200,00</b>	1 800,00	1 754,50	556 480,49	556 480,49	99,99%		
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 25/26	21	2024/02	700 000,00							700 000,00			350 000,00	11 080,82		350 000,00	700 000,00	1,58%		
<b>TOTAL</b>			8 891 000,00		1 061 388,63			<b>97 493,14</b>		9 854 895,49	4 740 576,33		<b>892 456,15</b>	4 664 319,16	796 695,34	450 000,00	9 854 895,49	56,19%	20%	

\* Le financement exprime la part de l'opération réalisée grâce à l'emprunt. Celui-ci constitue un montant prévisionnel qui ne sera exécuté qu'en fonction des réalisations effectives de la section d'investissement.

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT  
MARS 2025

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	CHAPITRE DE DEPENSE	MONTANT DES AE						MONTANT DES CP en TTC									TOTAL DES CP	% DE REALISATION DE L'AE AU 31/03/2025
		EXERCICE DE CREATION ET N° DE L'AE	POUR MEMOIRE AE VOTE	MODIFICATIONS PROPOSEES JUSQU'AU 31/12/2024	MODIFICATIONS PROPOSEES EXERCICE 2025	MODIFICATIONS PROPOSEES A CE CONSEIL	TOTAL AE CUMULE	CP ANTERIEURS (CP REALISES AU 31/12/2024)	MODIFICATIONS CP 2025 PROPOSEES A CE CONSEIL	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025	mandaté au 31/03/2025 pour information	MODIFICATIONS CP ULTERIEURS PROPOSEES A CE CONSEIL	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2027	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2028			
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>																		
<b>AE EXISTANTES</b>																		
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES Opération n°202105	011	2021	345 237,55	84 738,15	-		429 975,70	252 244,05		89 974,20	-	<b>2 304,73</b>	87 757,45			429 975,70	58,66%	
ASSURANCES Opération n°202203	011	2022	650 000,00	530 372,71	34 474,42	<b>34 474,42</b>	1 214 847,13	649 847,13	<b>35 000,00</b>	365 000,00	354 105,81		100 000,00	100 000,00		1 214 847,13	82,64%	
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION opération n° 202206	011	2022	140 797,44				140 797,44	41 065,92		23 466,24	5 866,56		23 466,24	23 466,24	29 332,80	140 797,44	33,33%	
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025 Opération n°202212	011	2022	2 670 000,00	152 277,69	121 286,75	- <b>121 286,75</b>	2 700 990,94	1 750 990,94		950 000,00	176 564,75					2 700 990,94	71,36%	
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025 Opération n°202213	011	2022	3 200 000,00	598 469,27	342 303,25	- <b>342 303,25</b>	2 259 227,48	1 359 227,48		900 000,00	103 779,49					2 259 227,48	64,76%	
PROGRAMMATION CULTURELLE 2024/2025 Opération n°202401	011	2024	155 309,00	37 459,00	8 890,30	+ <b>8 890,30</b>	108 959,70	38 113,70		70 846,00	7 786,50					108 959,70	42,13%	
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>			7 161 343,99	131 460,28	- 438 005,88	- <b>438 005,88</b>	6 854 798,39	4 091 489,22	35 000,00	2 399 286,44	648 103,11	- 2 304,73	211 223,69	123 466,24	29 332,80	6 854 798,39	69,14%	

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	2 170 649,35	7 801 638,02
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 291 931,65	1 440 721,02
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 5 779 778,04	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>9 242 359,04</b>	<b>9 242 359,04</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	1 476 365,56	2 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 474 365,56
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>1 476 365,56</b>	<b>1 476 365,56</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>10 718 724,60</b>	<b>10 718 724,60</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	286 459,00	14 091,18	66 268,00	66 268,00	366 818,18
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	169 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00	719 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	2 282 238,00	1 161 864,05	852 993,20	852 993,20	4 297 095,25
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	3 025 404,01	0,00	682 388,15	682 388,15	3 707 792,16
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 763 101,01</b>	<b>1 175 955,23</b>	<b>2 151 649,35</b>	<b>2 151 649,35</b>	<b>9 090 705,59</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	115 976,42	0,00	0,00	215 976,42
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	735 014,68	0,00	2 000,00	2 000,00	737 014,68
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>835 014,68</b>	<b>115 976,42</b>	<b>17 000,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>967 991,10</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>6 598 115,69</b>	<b>1 291 931,65</b>	<b>2 168 649,35</b>	<b>2 168 649,35</b>	<b>10 058 696,69</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	185 118,00		2 000,00	2 000,00	187 118,00
041	Opérations patrimoniales (8)	259 800,00		0,00	0,00	259 800,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>444 918,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>446 918,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>7 043 033,69</b>	<b>1 291 931,65</b>	<b>2 170 649,35</b>	<b>2 170 649,35</b>	<b>10 505 614,69</b>
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>5 779 778,04</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>16 285 392,73</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	150 000,00	1 440 721,02	0,00	0,00	1 590 721,02
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	3 647 474,88	0,00	-50 000,00	-50 000,00	3 597 474,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 797 474,88</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>5 188 195,90</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	6 849 638,02	6 849 638,02	6 849 638,02
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	170 000,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 272 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 851 638,02</b>	<b>6 851 638,02</b>	<b>8 123 638,02</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>5 069 474,88</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>6 801 638,02</b>	<b>6 801 638,02</b>	<b>13 311 833,92</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	70 763,81		1 000 000,00	1 000 000,00	1 070 763,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 642 995,00		0,00	0,00	1 642 995,00
041	Opérations patrimoniales (10)	259 800,00		0,00	0,00	259 800,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 973 558,81</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 973 558,81</b>

<b>TOTAL</b>	<b>7 043 033,69</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>7 801 638,02</b>	<b>7 801 638,02</b>	<b>16 285 392,73</b>
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>16 285 392,73</b>
---	----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>2 526 640,81</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	6 139 988,12	0,00	146 365,56	146 365,56	6 286 353,68
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	15 553 900,00	0,00	230 000,00	230 000,00	15 783 900,00
014	Atténuations de produits	292 000,00	0,00	0,00	0,00	292 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 874 510,00	0,00	100 000,00	100 000,00	3 974 510,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>25 860 398,12</b>	<b>0,00</b>	<b>476 365,56</b>	<b>476 365,56</b>	<b>26 336 763,68</b>
66	Charges financières	93 805,07	0,00	0,00	0,00	93 805,07
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>25 989 203,19</b>	<b>0,00</b>	<b>476 365,56</b>	<b>476 365,56</b>	<b>26 465 568,75</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	70 763,81	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 070 763,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 642 995,00	0,00	0,00	0,00	1 642 995,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 713 758,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 713 758,81</b>

<b>TOTAL</b>	<b>27 702 962,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 476 365,56</b>	<b>1 476 365,56</b>	<b>29 179 327,56</b>
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>29 179 327,56</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	105 000,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 339 800,00	0,00	0,00	0,00	1 339 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 160 283,00	0,00	0,00	0,00	9 160 283,00
731	Fiscalité locale	11 914 000,00	0,00	0,00	0,00	11 914 000,00
74	Dotations et participations (4)	4 126 761,00	0,00	0,00	0,00	4 126 761,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	867 000,00	0,00	0,00	0,00	867 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>27 512 844,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 512 844,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>27 517 844,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 517 844,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	185 118,00		2 000,00	2 000,00	187 118,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>185 118,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>187 118,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>27 702 962,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>27 704 962,00</b>
--------------	----------------------	-------------	-----------------	-----------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 474 365,56</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>29 179 327,56</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<p style="text-align: center;"><b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b></p>	<p><b>2 526 640,81</b></p>
--	----------------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>7 043 033,69</b>	<b>1 291 931,65</b>	<b>892 456,14</b>	<b>2 170 649,35</b>	<b>2 170 649,35</b>	<b>892 456,15</b>	<b>1 278 193,20</b>	<b>3 462 581,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	286 459,00	14 091,18	46 268,00	66 268,00	66 268,00	46 268,00	20 000,00	80 359,18
204	Subventions d'équipement versées (10)	169 000,00	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 282 238,00	1 161 864,05	163 799,99	852 993,20	852 993,20	163 800,00	689 193,20	2 014 857,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 025 404,01	0,00	682 388,15	682 388,15	682 388,15	682 388,15	0,00	682 388,15
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 763 101,01</b>	<b>1 175 955,23</b>	<b>892 456,14</b>	<b>2 151 649,35</b>	<b>2 151 649,35</b>	<b>892 456,15</b>	<b>1 259 193,20</b>	<b>3 327 604,58</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	115 976,42		0,00	0,00		0,00	115 976,42
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	735 014,68	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>835 014,68</b>	<b>115 976,42</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>132 976,42</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 598 115,69</b>	<b>1 291 931,65</b>	<b>892 456,14</b>	<b>2 168 649,35</b>	<b>2 168 649,35</b>	<b>892 456,15</b>	<b>1 276 193,20</b>	<b>3 460 581,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	185 118,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	259 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>444 918,00</b>			<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)</b>	<b>5 779 778,04</b>
---	---------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>9 242 359,04</b>
---	---------------------

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>7 043 033,69</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>952 000,00</b>	<b>952 000,00</b>	<b>2 392 721,02</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	150 000,00	1 440 721,02	0,00	0,00	1 440 721,02
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 647 474,88	0,00	-50 000,00	-50 000,00	-50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 797 474,88</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>1 390 721,02</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 272 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 069 474,88</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>-48 000,00</b>	<b>-48 000,00</b>	<b>1 392 721,02</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	70 763,81		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 642 995,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	259 800,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 973 558,81</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (9)</b>	<b>6 849 638,02</b>
---------------------------------------	---------------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>9 242 359,04</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>7 043 033,69</b>	<b>1 291 931,65</b>	<b>892 456,14</b>	<b>2 170 649,35</b>	<b>2 170 649,35</b>	<b>892 456,15</b>	<b>1 278 193,20</b>	<b>3 462 581,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	286 459,00	14 091,18	46 268,00	66 268,00	66 268,00	46 268,00	20 000,00	80 359,18
202	Frais réalisation documents urbanisme	60 415,00	0,00	46 268,00	46 268,00	46 268,00	46 268,00	0,00	46 268,00
2031	Frais d'études	204 180,00	4 200,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	24 200,00
2033	Frais d'insertion	6 864,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
2051	Concessions, droits similaires	15 000,00	9 641,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 641,18
204	Subventions d'équipement versées (10)	169 000,00	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	150 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	19 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 282 238,00	1 161 864,05	163 799,99	852 993,20	852 993,20	163 800,00	689 193,20	2 014 857,25
2111	Terrains nus	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
2112	Terrains de voirie	350,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 848,00	0,00	5 152,00	5 152,00	5 152,00	0,00	5 152,00	5 152,00
21311	Bâtiments administratifs	109 666,00	17 592,80	-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00	0,00	-100 000,00	-82 407,20
21312	Bâtiments scolaires	233 561,79	131 260,06	101 424,00	101 424,00	101 424,00	0,00	101 424,00	232 684,06
21314	Bâtiments culturels et sportifs	362 556,93	299 087,06	-106 594,00	-106 594,00	-106 594,00	0,00	-106 594,00	192 493,06
21316	Equipements du cimetière	53 376,80	0,00	6 623,20	6 623,20	6 623,20	0,00	6 623,20	6 623,20
21318	Autres bâtiments publics	598 465,37	34 760,93	133 063,00	133 063,00	133 063,00	-28 200,00	161 263,00	167 823,93
21321	Immeubles de rapport	53 547,99	73 462,68	390 207,00	390 207,00	390 207,00	0,00	390 207,00	463 669,68
21328	Autres bâtiments privés	299 650,00	380 593,15	35 000,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	415 593,15
2138	Autres constructions	3 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	5 658,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 658,17
21534	Réseaux d'électrification	98 900,00	131 913,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 913,38
21568	Autre matériel, outillage incendie	33 680,00	38 497,37	94 718,00	94 718,00	94 718,00	0,00	94 718,00	133 215,37

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	12 700,00	0,00		4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	1 441,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	60 000,00	0,00		7 100,00	7 100,00	0,00	7 100,00	7 100,00
21831	Matériel informatique scolaire	6 000,00	14 733,60		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	23 733,60
21838	Autre matériel informatique	25 000,00	11 487,60		71 000,00	71 000,00	0,00	71 000,00	82 487,60
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	45 749,00	8 000,22		-28 000,00	-28 000,00	0,00	-28 000,00	-19 999,78
2186	Cheptel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	259 395,12	8 817,03		194 100,00	194 100,00	192 000,00	2 100,00	202 917,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 025 404,01	0,00	682 388,15	682 388,15	682 388,15	682 388,15	0,00	682 388,15
2313	Constructions	3 025 404,01	0,00		682 388,15	682 388,15	682 388,15	0,00	682 388,15
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 763 101,01</b>	<b>1 175 955,23</b>	<b>892 456,14</b>	<b>2 151 649,35</b>	<b>2 151 649,35</b>	<b>892 456,15</b>	<b>1 259 193,20</b>	<b>3 327 604,58</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	115 976,42		0,00	0,00		0,00	115 976,42
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	115 976,42		0,00	0,00		0,00	115 976,42
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	735 014,68	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
1641	Emprunts en euros	733 014,68	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>835 014,68</b>	<b>115 976,42</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>132 976,42</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 598 115,69</b>	<b>1 291 931,65</b>	<b>892 456,14</b>	<b>2 168 649,35</b>	<b>2 168 649,35</b>	<b>892 456,15</b>	<b>1 276 193,20</b>	<b>3 460 581,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	185 118,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	105 118,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	57 283,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
13912	Subv. transf. Régions	11 503,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	27 666,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	6 666,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	2 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	80 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	259 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2111	Terrains nus	300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	6 100,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	2 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	56 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2 1828	Autres matériels de transport	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2 188	Autres immobilisations corporelles	194 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>444 918,00</b>			<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>7 043 033,69</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>952 000,00</b>	<b>952 000,00</b>	<b>2 392 721,02</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	150 000,00	1 440 721,02	0,00	0,00	1 440 721,02
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	206 045,91	0,00	0,00	206 045,91
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	77 150,00	0,00	0,00	77 150,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	325 500,00	0,00	0,00	325 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	832 025,11	0,00	0,00	832 025,11
1345	Amendes radars automatiques et de police	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	3 647 474,88	0,00	-50 000,00	-50 000,00	-50 000,00
1641	Emprunts en euros	3 647 474,88	0,00	-50 000,00	-50 000,00	-50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 797 474,88</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>1 390 721,02</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 272 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 069 474,88</b>	<b>1 440 721,02</b>	<b>-48 000,00</b>	<b>-48 000,00</b>	<b>1 392 721,02</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	70 763,81		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 642 995,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	10 312,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	7 458,00		0,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	24 400,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	119 997,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	96 398,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	5 547,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	132 000,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	11 771,00		0,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	52 590,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	15 000,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	44 000,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 000,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	140 420,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	238 000,00		0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	3 400,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	1 178,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	189,00		0,00	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	213,00		0,00	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	6 308,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	1 737,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	151 000,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	21 000,00		0,00	0,00	0,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	32 849,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 810,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	101 000,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	29 908,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	67 000,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	50 000,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	510,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	255 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	259 800,00		0,00	0,00	0,00
1021	Dotation	50 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
1321	<i>Subv. non transf. Etat, établ. nationaux</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	<i>Frais d'études</i>	8 600,00		0,00	0,00	0,00
2033	<i>Frais d'insertion</i>	6 200,00		0,00	0,00	0,00
204412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
21314	<i>Bâtiments culturels et sportifs</i>	195 000,00		0,00	0,00	0,00
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
21321	<i>Immeubles de rapport</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
21328	<i>Autres bâtiments privés</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
21351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
21621	<i>Biens sous-jacents</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 973 558,81</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L’EXERCICE</b>	<b>B</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>27 702 962,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>1 476 365,56</b>	<b>1 476 365,56</b>	<b>35 000,00</b>	<b>1 441 365,56</b>	<b>1 476 365,56</b>
011	Charges à caractère général (4)	6 139 988,12	0,00	0,00	146 365,56	146 365,56	35 000,00	111 365,56	146 365,56
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	15 553 900,00	0,00		230 000,00	230 000,00		230 000,00	230 000,00
014	Atténuations de produits	292 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 874 510,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>25 860 398,12</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>476 365,56</b>	<b>476 365,56</b>	<b>35 000,00</b>	<b>441 365,56</b>	<b>476 365,56</b>
66	Charges financières	93 805,07	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>128 805,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>25 989 203,19</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>476 365,56</b>	<b>476 365,56</b>	<b>35 000,00</b>	<b>441 365,56</b>	<b>476 365,56</b>
023	Virement à la section d'investissement	70 763,81			1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 642 995,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 713 758,81</b>			<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (6)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 476 365,56</b>
--	---------------------

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>B</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>27 702 962,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 339 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 160 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 914 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 126 761,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	867 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>27 512 844,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>27 517 844,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	185 118,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>185 118,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (8)</b>	<b>1 474 365,56</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 476 365,56</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>27 702 962,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>1 476 365,56</b>	<b>1 476 365,56</b>	<b>35 000,00</b>	<b>1 441 365,56</b>	<b>1 476 365,56</b>
011	Charges à caractère général (5)	6 139 988,12	0,00	0,00	146 365,56	146 365,56	35 000,00	111 365,56	146 365,56
60611	Eau et assainissement	200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 850 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	14 168,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	260,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	14 209,78	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	298 857,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	39 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	26 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	55 930,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	3 130,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	77 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	29 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	68 270,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61228	Autres	3 916,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	146 109,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	105 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	41 268,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	129 502,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	107 330,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	257 396,44	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						III = I + II
6161	Multirisques	98 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		3 505,00	3 505,00	0,00	3 505,00	3 505,00
6168	Autres primes d'assurance	232 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00
617	Etudes et recherches	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	13 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	64 950,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	3 762,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	8 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	38 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	6 040,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	18 210,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	229 838,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	59 790,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	23 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	49 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	38 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	51 530,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	470 793,36	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628721	Remb. frais aux BA/régies sans ps.morale	159 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 402,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	461 075,00	0,00		97 860,56	97 860,56	0,00	97 860,56	97 860,56
63512	Taxes foncières	230 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	15 553 900,00	0,00		230 000,00	230 000,00		230 000,00	230 000,00
6218	Autre personnel extérieur	38 750,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	43 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	43 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	149 750,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 743 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	74 650,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	152 450,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	2 349 080,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	734 650,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	5 450,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 357 950,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 547 650,00	0,00		230 000,00	230 000,00		230 000,00	230 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	79 420,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	55 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	100 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	45 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	292 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	292 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7498	Autres revers./dotations, participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	3 874 510,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65131	Bourses	23 400,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
65311	Indemnités de fonction	170 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	9 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	930 119,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	12 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	550 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	7 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 513 143,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	27 860,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	21 078,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	574 270,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	6 490,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	100,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>25 860 398,12</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>476 365,56</b>	<b>476 365,56</b>	<b>35 000,00</b>	<b>441 365,56</b>	<b>476 365,56</b>
66	Charges financières	93 805,07	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	96 725,11	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 920,04	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>128 805,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>25 989 203,19</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>476 365,56</b>	<b>476 365,56</b>	<b>35 000,00</b>	<b>441 365,56</b>	<b>476 365,56</b>
023	Virement à la section d'investissement	70 763,81			1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 642 995,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 642 995,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 713 758,81</b>			<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	10 018,64
Montant des ICNE de l'exercice N-1	14 938,68
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 920,04

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>27 702 962,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 339 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	272 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	455 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708778	Remb. frais, autres frais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 160 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	8 660 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7332	Taxe additionnelle droits de mutation	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 914 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	11 259 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	4 126 761,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	579 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	977 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	53 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478223	Organismes régis par Code mutualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478228	Autres personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 017 793,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7481	Attrib/Vers. impôt cercles, maisons jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 403 518,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	867 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	840 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>27 512 844,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>27 517 844,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	185 118,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
722	Immobilisations corporelles	80 000,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	105 118,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>185 118,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



**Présentation Brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,**

**Destinée à l'information des citoyens**

**En application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Pour le compte administratif 2024**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » La présente note répond à cette obligation pour la ville de Sorgues. Elle sera mise en ligne sur son site internet.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,

Il dégage les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Comptable public dans son compte de gestion.

## **RESULTATS EXERCICE 2024**

### **Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal de la Ville :**

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

<b>Principaux postes</b>	<b>Montant en € Compte administratif 2023</b>	<b>Montant en € Compte administratif 2024</b>	<b>Variation</b>
Charges de personnel	15 229 904,16	15 622 264,16	+2,58%

Charges à caractère général	5 420 885,19	5 671 361,82	+4,62%
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités des élus, contingent au SDIS...)	3 680 265,93	3 662 307,54	-0,49%
PFIC	274 749,00	293 158,00	+6,70%
Charges financières	126 855,45	109 909,32	-13,36%
Charges spécifiques	14 883,12	27 339,87	+83,70%

Les principales ressources de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2023	Montant en € Compte administratif 2024	Variation
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	9 394 272,74	9 308 715,00	-0,91%
Fiscalité locale	11 522 427,91	11 772 234,53	+2,17%
Dotations et participations (CAF comprise)	4 234 477,64	4 809 784,82	+13,59%
Produits des services	1 300 630,29	1 571 734,85	+20,84%
Autres produits de gestion courante	979 702,60	925 132,10	-5,57%

Les principales charges d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2023	Montant en € Compte administratif 2024	Variation
Dépenses d'équipement directes	3 158 708,43	6 786 170,84	+114,84%
Subventions d'équipements versées	511 512,20	111 050,20	-78,29%
Emprunts et dettes assimilées	694 561,15	720 325,21	+3,71%
Dotations	657 531,40	184 207,51	-71,98%
Autres immobilisations financières	0,00	500 000,00	

Les principales ressources d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2023	Montant en € Compte administratif 2024	Variation
Dotations, fonds et réserves (FCTVA, taxe aménagement perçue et excédent de fonctionnement capitalisé)	1 916 650,47	1 138 247,40	-40,61%
Subventions d'investissement	417 365,51	661 127,89	+58,41%
Produit des nouveaux emprunts	0,00	0,00	

## Montant du budget consolidé et des budgets annexes :

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
<b>Budget Principal</b>				
Investissement	-782 481,61		-4 997 296,43	-5 779 778,04
Fonctionnement	7 130 163,91	500 000,00	1 693 839,67	8 324 003,58
<b>Total budget principal</b>	<b>6 347 682,30</b>	<b>500 000,00</b>	<b>-3 303 456,76</b>	<b>2 544 225,54</b>
<b>Budget Cuisine Centrale</b>				
Investissement	-23 489,88		-8 907,36	-32 397,24
Fonctionnement	23 489,88	23 489,88	32 268,26	32 268,26
<b>Total budget cuisine</b>	<b>0,00</b>	<b>23 489,88</b>	<b>23 360,90</b>	<b>-128,98</b>
<b>TOTAL BUDGETS</b>	<b>6 347 682,30</b>	<b>523 489,88</b>	<b>-3 280 095,86</b>	<b>2 544 096,56</b>

## Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'Autorisations d'Engagement sont les suivantes pour la section de fonctionnement au moment du vote des comptes administratifs 2024 :

INTITULE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2025	EXERCICES CONCERNES
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES	429 975,70	89 974,20	2021-2026
ASSURANCES	1 214 847,13	365 000,00	2022-2027
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION	140 797,44	23 466,24	2022-2028
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025	2 700 990,94	950 000,00	2023-2025
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025	2 259 227,48	900 000,00	2023-2025
PROGRAMMATION CULTURELLE 2024/2025	108 959,70	70 846,00	2024-2025
<b>TOTAL</b>	<b>6 854 798,39</b>	<b>2 399 286,44</b>	

En 2025, les crédits de paiement prévus sur les autorisations de programme en investissement sont les suivantes au moment du vote du compte administratif 2024 :

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2025	EXERCICES CONCERNES
PONT DES ARMENIERS	200 000,00	100 000,00	2020-2026
POLE PETITE ENFANCE ETUDES	354 659,39	141 044,00	2021-2025
POLE PETITE ENFANCE EQUIPEMENTS	290 000,00	290 000,00	2021-2025
POLE PETITE ENFANCE TRAVAUX	7 655 340,61	3 707 792,16	2021-2025
REVISION GENERALE DU PLU	98 415,00	73 683,00	2023-2025
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 23/24	556 480,49	1 800,00	2023-2025
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 25/26	700 000,00	350 000,00	2025-2026
<b>TOTAL</b>	<b>9 854 895,49</b>	<b>4 664 319,16</b>	

## Niveau des soldes d'épargne en k€ :

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	24 744	25 775	27 011	27 631	28 538
- Charges de fonctionnement courant	21 350	21 847	22 423	24 606	25 249
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>3 394</b>	<b>3 929</b>	<b>4 589</b>	<b>3 025</b>	<b>3 289</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>- 139</b>	<b>- 45</b>	<b>- 33</b>	<b>383</b>	<b>13</b>
= Produits exceptionnels larges*	37	56	226	410	49
- Charges exceptionnelles larges	176	101	259	27	35
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>3 256</b>	<b>3 884</b>	<b>4 556</b>	<b>3 408</b>	<b>3 302</b>
- Intérêts	90	87	73	127	110
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>3 165</b>	<b>3 797</b>	<b>4 483</b>	<b>3 281</b>	<b>3 192</b>
- Capital	447	595	605	693	719
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>2 719</b>	<b>3 202</b>	<b>3 878</b>	<b>2 589</b>	<b>2 473</b>

**Epargne de gestion** : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt de la dette).

Elle correspond donc, au surplus de recettes dégagées par la ville pour réaliser des dépenses d'investissement et pour rembourser ses emprunts (capital + intérêts).

**Epargne Brute** : épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

Elle représente l'autofinancement dégagé par la collectivité. Elle mesure donc le montant des recettes réelles qui vont pouvoir être affectées à l'investissement.

**Epargne nette** : différence entre l'épargne brute (ou autofinancement) et le montant du remboursement du capital de la dette.

Elle représente l'ensemble des ressources réelles de fonctionnement de l'exercice dégagées par la ville pouvant être consacrées au financement des projets d'investissement de l'année.

## Niveau d'endettement de la collectivité :

Au 31/12/24, l'encours de la dette s'élève à 4,8 M€. En 2024, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement.

La ville a 7 emprunts en cours au 31/12/24 classés en totalité en catégorie A1 de la charte Gissler.

	Réalisé						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annuité de la dette en K €	635	600	537	682	682	814	834

### Capacité de désendettement de la collectivité :

Le ratio encours/épargne brute évalue le degré d'endettement de la commune. Ce ratio théorique permet de savoir que si la commune consacre la totalité de son épargne brute pour rembourser le capital de sa dette, il lui faut 1,7 années pour se désendetter totalement en 2023 (pour information, le seuil d'alerte est atteint lorsque le ratio égale ou dépasse les 8 années).

en millions d'euros	Réalisé					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours	3,4	3,9	5,4	4,8	6,2	5,5
Epargne Brute	3,2	2,5	3,2	3,7	4,5	3,3
<b>Encours / Epargne Brute</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>

### Niveau des taux d'imposition :

Ci-dessous, tableau présentant la situation de la ville en matière de taux par rapport aux villes de même strate démographique :

	<u>Taux Ville de Sorgues 2025</u>	<u>Taux moyen de la strate 2023 (Source : les comptes individuels des collectivités du Ministère de l'Action et des Comptes Publics)</u>
<u>Taxe sur le Foncier Bâti</u>	36,96%	40,93%
<u>Taxe sur le Foncier Non Bâti</u>	49,36%	53,99%
<u>Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires</u>	16,16%	17,64%

### Principaux ratios :

Ratios	Compte administratif 2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 321,05
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 491,03
Dépenses d'équipement brut / population	357,12
Encours de dette / population	250,57
DGF / population	84,92
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,67%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,12%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23,95%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	16,81%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	11,40%

La population est la population INSEE figurant sur la fiche individuelle DGF de 2023 soit 19 176.

## Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

1° Structures des effectifs et évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

Effectifs titulaires et stagiaires sur 2020/2021/2022/2023/2024 :

	Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Estimé au 31/12/2024	
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP
A	22	22,00	22	21,70	22	21,70	27	25,65	26	25,25
B	56	54,65	52	50,90	62	60,57	63	61,57	61	59,57
C	248	241,68	250	242,38	224	217,47	229	220,98	232	226,34
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>318,33</b>	<b>324</b>	<b>314,98</b>	<b>308</b>	<b>299,74</b>	<b>319</b>	<b>308,20</b>	<b>319</b>	<b>311,16</b>

En ETP : en équivalent temps plein

A cet effectif il convient de rajouter environ 70 agents contractuels en CDD pour remplacements d'agents absents ou pour surcroîts d'activités.

L'évolution structurelle des effectifs : on peut déjà constater depuis 5 ans que le pyramidage catégoriel de la collectivité se stabilise avec une évolution due au reclassement de certains grades en catégories A et B.

Au plan national en fonction publique territoriale, la répartition moyenne est la suivante (cf INSEE % 2022) :

A 12,7 %, B 14,8 % et C 71,3 % indéterminé 1,2 %.

Sur la ville la répartition au 31/12/2024 :

A 8,11 %, B 19,14 %, C 72,74 %.

## Objectifs 2024,

- Préserver cette répartition catégorielle.
- Maintenir un effectif renforcé de police municipale.
- Maintenir un service lié aux rythmes scolaires et un effectif auprès des enfants (multi accueil et ATSEM).
- Maintenir une offre importante notamment dans le domaine culturel, de proximité (France Service) et de restauration auprès des populations de la ville.
- Mener une réflexion permanente sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou une mutation.
- Accroître la polyvalence afin d'assurer le service public en limitant les remplacements et les renforts.

## 2° Dépenses de personnel :

Traitements estimés de l'année 2024 :

	Réalisées et estimées 2024
Traitement de base	8 470 000
Nbi	110 000
Heures supplémentaires	290 000
sft	90 000
Primes et indemnités	2 157 000
Charges patronales	4 380 000
Avantages en nature	40 000

## Prévisionnel 2025 :

Pour 2025 au chapitre 012 est prévu : 15 500 000 € (soit environ - 37 000 €)

Cette diminution prévue correspond à la réorganisation des services suite à des mutations et des départs en retraite tout en tenant compte des augmentations liées au GVT.

A noter que si « France Service » est transféré auprès de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat à compter du 1/01/2025, la prévision budgétaire au chapitre 012 sera alors de 15 330 000 €.

## 3 ° Durée effective du travail

Le protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (août 2021) a fixé le temps de travail à la ville de Sorgues conformément à la réglementation à 1607 heures.

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	8
Total repos	112
Reste	253
Droit au congé (jours)	25
Reste jours de travail effectif	228
Heures effectives	1596 h arrondi à 1600h
+ journée de solidarité	7h

Total en heures	1607h
-----------------	-------

En accord avec les membres du comité technique et du conseil municipal, l'horaire (hors annualisation) est établi sur une base de 37h par semaine pour un temps complet, avec un droit de 12 jours de RTT.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	32 397,24
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 32 397,24	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>32 397,24</b>	<b>32 397,24</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>32 397,24</b>	<b>32 397,24</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>
--------------	------------------	-------------	-------------	-------------	------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>32 397,24</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>92 397,24</b>
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	32 268,26	32 268,26	32 268,26
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 268,26</b>	<b>32 268,26</b>	<b>32 268,26</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 268,26</b>	<b>32 268,26</b>	<b>32 268,26</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	45 000,00		-1 871,02	-1 871,02	43 128,98
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	15 000,00		2 000,00	2 000,00	17 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>60 000,00</b>		<b>128,98</b>	<b>128,98</b>	<b>60 128,98</b>

<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 397,24</b>	<b>32 397,24</b>	<b>92 397,24</b>
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>92 397,24</b>
---	------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>60 128,98</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	705 270,00	0,00	0,00	0,00	705 270,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	455 000,00	0,00	0,00	0,00	455 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	10 000,00	0,00	-128,98	-128,98	9 871,02
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 170 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-128,98</b>	<b>-128,98</b>	<b>1 170 141,02</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 172 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-128,98</b>	<b>-128,98</b>	<b>1 172 141,02</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	45 000,00		-1 871,02	-1 871,02	43 128,98
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	15 000,00		2 000,00	2 000,00	17 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>60 000,00</b>		<b>128,98</b>	<b>128,98</b>	<b>60 128,98</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 232 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 232 270,00</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 232 270,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	650 000,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	574 270,00	0,00	0,00	0,00	574 270,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 224 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 224 270,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	8 000,00		0,00	0,00	8 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 232 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 232 270,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 232 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 232 270,00</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 232 270,00</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>60 128,98</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128,98</b>	<b>128,98</b>	<b>128,98</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	45 000,00		-1 871,02	-1 871,02	-1 871,02
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	15 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
28188	Autres immo. corporelles	15 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>60 000,00</b>		<b>128,98</b>	<b>128,98</b>	<b>128,98</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 232 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (5)	705 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	85 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	572 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 520,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	455 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6211	Personnel affecté par CL de rattachement	455 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	10 000,00	0,00	0,00	-128,98	-128,98	0,00	-128,98	-128,98
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		-128,98	-128,98	0,00	-128,98	-128,98
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 170 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-128,98</b>	<b>-128,98</b>	<b>0,00</b>	<b>-128,98</b>	<b>-128,98</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 172 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-128,98</b>	<b>-128,98</b>	<b>0,00</b>	<b>-128,98</b>	<b>-128,98</b>
023	Virement à la section d'investissement	45 000,00			-1 871,02	-1 871,02		-1 871,02	-1 871,02
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	15 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	15 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>60 000,00</b>			<b>128,98</b>	<b>128,98</b>		<b>128,98</b>	<b>128,98</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 232 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	491 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	159 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	574 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	574 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 224 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	8 000,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	8 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 232 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## DETAIL DE L'OFFRE DE REAMENAGEMENT

Emprunteur : 000289213 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE SORGUES (84)

Date de valeur : 01/01/2025

### Réaménagement de la dette

#### 1. Différé d'amortissement de 2 ans avec passage en double révisabilité et application d'un taux de progressivité de +1.75%

#### CARACTERISTIQUES APRES REAMENAGEMENT

N° ligne du prêt	CRD (en €)	Stock d'ICO maintenus (en €)	Stock d'ID maintenus (en €)	Souste payée (en €)	KRD (en €)	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (en %)	Commission	Taux d'intérêt Phase 1 / Phase 2	Durée totale : durée Phase 1 / Phase 2	Profil d'amortissement	Modalité de révision	Différé Amort	Différé Total	Périodicité	Taux de Progressivité Ech Phase 1 / Phase 2	Taux de Prog. Ech Calc. Phase 1 / Phase 2	Taux de Progression Amort	Date de prochaine échéance	Mode calcul intérêts	Base calcul intérêts	Conditions de remboursement anticipé	Type de garantie	Quotité garantie (en %)	Dénomination du garant ou Désignation de garantie
1127303	1 092 390,33		0,00	0,00	1 092 390,33	A	3,61	3,61	327,72	LA+0,600 /	10,00 : 10,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
1223186	254 966,58		0,00	0,00	254 966,58	A	3,60	3,60	76,49	LA+0,600 /	28,00 : 28,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5013462	398 884,97		0,00	0,00	398 884,97	A	3,60	3,60	119,67	LA+0,600 /	31,00 : 31,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5016404	302 703,66		0,00	0,00	302 703,66	A	3,60	3,60	90,81	LA+0,600 /	30,00 : 30,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5038315	286 091,29		0,00	0,00	286 091,29	A	3,60	3,60	85,83	LA+0,600 /	33,00 : 33,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5038316	104 789,53		371,06	0,00	105 160,59	A	3,60	3,60	31,55	LA+0,600 /	43,00 : 43,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5091950	219 343,64		0,00	0,00	219 343,64	A	3,60	3,60	65,80	LA+0,600 /	31,00 : 31,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5091969	224 599,76		0,00	0,00	224 599,76	A	3,60	3,60	67,38	LA+0,600 /	33,00 : 33,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5091970	93 560,98		331,31	0,00	93 892,29	A	3,60	3,60	28,17	LA+0,600 /	43,00 : 43,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5092173	689 237,73		0,00	0,00	689 237,73	A	3,60	3,60	206,77	LA+0,600 /	34,00 : 34,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5092174	95 025,24		526,62	0,00	95 551,86	A	3,60	3,60	28,67	LA+0,600 /	44,00 : 44,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5132831	1 251 185,12		0,00	0,00	1 251 185,12	A	3,60	3,60	375,36	LA+0,600 /	34,00 : 34,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5132832	427 613,51		2 369,77	0,00	429 983,28	A	3,60	3,60	128,98	LA+0,600 /	44,00 : 44,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
	5 440 392,34	0,00	3 598,76	0,00	5 443 991,10																					

#### 2. Passage en double révisabilité et application d'un taux de progressivité de +1.50%

Périodicité d'échéance (M:Mensuelle; T:Trimestrielle; S:Semestrielle; A:Annuelle)  
Mode de calcul des intérêts (E:Equivalent; P:Proportionnel)

Caisse des dépôts et consignations  
Immeuble Les Docks - 10, place de la Joliette - Atrium 10.5 - 13002 Marseille - Tél : 04 91 39 59 00  
provence-alpes-cote-d-azur@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## DETAIL DE L'OFFRE DE REAMENAGEMENT

### CARACTERISTIQUES APRES REAMENAGEMENT

N° ligne du prêt	CRD (en €)	Stock d'ICO maintenus (en €)	Stock d'ID maintenus (en €)	Souite payée (en €)	KRD (en €)	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (en %)	Commission	Taux d'intérêt Phase 1 / Phase 2	Durée totale : durée Phase 1 / Phase 2	Profil d'amortissement	Modalité de révision	Différé Amort	Différé Total	Périodicité	Taux de Progressivité Ech Phase 1 / Phase 2	Taux de Prog. Ech Calc. Phase 1 / Phase 2	Taux de Progression Amort	Date de prochaine échéance	Mode calcul intérêts	Base calcul intérêts	Conditions de remboursement anticipé	Type de garantie	Quotité garantie (en %)	Dénomination du garant ou Désignation de garantie
1102934	295 953,48		0,00	0,00	295 953,48	A	3,80	3,80	88,79	LA+0,800 /	33,00 : 33,00 /	Echéance prioritaire (intérêts différés)	DR	0,00	0,00	A	1,500 /	1,500 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
1102935	1 116 009,32		0,00	0,00	1 116 009,32	A	3,80	3,80	334,80	LA+0,800 /	23,00 : 23,00 /	Echéance prioritaire (intérêts différés)	DR	0,00	0,00	A	1,500 /	1,500 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
	1 411 962,80	0,00	0,00	0,00	1 411 962,80																					

# **Convention constitutive du groupement de commandes pour les prestations d'assurances « Responsabilité civile » et « Risques statutaires »**

---

Entre les parties représentées par les soussignés,

**La ville de Sorgues**, représentée par Monsieur le Maire, agissant en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2025,  
désigné ci-après, par les termes « *La Ville* »,

et

**Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Résidence Autonomie Le Ronquet de la ville de Sorgues**, représenté par Monsieur le Président, agissant en exécution de la délibération Conseil d'Administration du \_\_\_\_\_,  
désigné ci-après, par les termes « *le CCAS* ».

Il est constitué un groupement de commandes de collectivités territoriales et d'établissements publics pour les assurances, désigné ci-après, par les termes « *le groupement* » et régi par les dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique.

Les dispositions de la présente convention précisent les règles de constitution du groupement de même que les modalités de fonctionnement de celui-ci.

## **ARTICLE 1 - OBJET**

---

### **1.1 - Objet de la convention**

La présente convention qui prend acte du principe et de la création du groupement de commandes a également pour objet :

- de définir les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre la ville et le CCAS pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés dont l'objet est précisé à l'article 1.2 de la présente convention ;
- de répartir entre les membres du groupement les diverses tâches nécessaires à la préparation, la passation et l'exécution des marchés susvisés ;
- de définir les rapports et obligations de chaque membre.

### **1.2 - Objet des marchés visés par la présente convention**

Le groupement constitué par la présente convention a pour objet de permettre à ses membres de bénéficier, à hauteur de leurs besoins propres, de prestations d'assurances du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029.

Les marchés passés pour le compte du groupement de commandes auront pour objet les prestations suivantes :

- L'assurance responsabilité civile,
- L'assurance risques statutaires.

S'agissant des prestations de services, objet des marchés susvisés, elles relèvent de la réglementation des marchés publics conformément au code de la commande publique.

### **1.3 – La réglementation des marchés publics applicables au groupement**

Le groupement est soumis pour les procédures de passation des marchés publics dont l'objet est défini à l'article 1.2 du présent document au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités locales établies par code de la commande publique

#### **ARTICLE 2 - DUREE**

---

La présente convention prend effet à compter de son entrée en vigueur, consécutivement à sa signature par les membres du groupement, à sa transmission au service chargé du contrôle de légalité de la Préfecture et à l'accomplissement des formalités de publication de droit commun.

Elle expire le 31 décembre 2029 ou à la date fixée par l'ensemble de ses membres ayant conjointement décidé d'y mettre fin. Dans ce dernier cas, cette décision devra être validée par les assemblées délibérantes de l'ensemble des membres du groupement et sera formalisée dans un avenant à la présente convention signé par l'ensemble des exécutifs.

#### **ARTICLE 3 – FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT**

---

##### **3.1 – Désignation et mission du coordonnateur du groupement**

###### ***Identification du coordonnateur du groupement***

La ville de Sorgues (ci-après le « coordonnateur ») est désigné coordonnateur du groupement.

Le coordonnateur est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 1.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les marchés qu'il conclue et de s'assurer de leur bonne exécution (sauf exécution financière).

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux marchés passés dans le cadre du groupement.

### **Missions du coordonnateur du groupement**

En pratique le coordonnateur est ainsi chargé :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins sur la base d'une définition préalable établie par lui en concertation avec les membres.
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, à ce titre, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants ;
- de signer et notifier les marchés ;
- de transmettre les marchés aux autorités de contrôle ;
- de transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution financière des marchés en ce qui les concerne, et le cas échéant, les nouveaux prix de règlement résultant de l'application de la clause d'ajustement et de révision des prix, dans le cas où un prix révisable a été retenu ;
- de gérer le précontentieux et le contentieux afférents à la passation des marchés, à l'exception des litiges formés à titre individuel par un membre du groupement ;
- de signer les modifications contractuelles en cours d'exécution des marchés ;
- de tenir à disposition des membres les informations relatives à l'activité du groupement.

D'une façon générale, le coordonnateur s'engage à ce que les marchés conclus dans le cadre de ce groupement répondent au mieux aux objectifs de performance des membres en matière de commande publique, en favorisant notamment la réalisation d'économies d'échelle.

### **3.2 – Commission d'appel d'offres du groupement**

Conformément aux dispositions de l'article L1414.3 du CGCT, la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres est celle du coordonnateur.

Le coordonnateur désigne les personnes compétentes pouvant siéger à la CAO avec voix consultative.

### **ARTICLE 4 – MISSIONS DU CCAS-RESIDENCE AUTONOMIE LE RONQUET**

---

Le CCAS-Résidence Autonomie Le Ronquet est chargé :

- de communiquer au coordonnateur ses besoins en vue de la passation des marchés,
- d'assurer l'exécution financière (paiement des factures) des marchés portant sur l'intégralité des besoins éventuellement ajustés en cours d'exécution,
- de respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti.

## **ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

---

### **5.1 – Participation financière au fonctionnement du groupement**

La mission de la ville de Sorgues comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

### **5.2 – Exécution financière des marchés de services**

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, sont fixés dans les marchés de services passés pour le compte des membres du groupement.

### **5.3 – Frais de justice**

L'ensemble des membres du groupement porte la responsabilité de la procédure de passation. En cas de condamnation financière du coordonnateur par une décision devenue définitive d'une juridiction administrative, le coordonnateur divise la charge financière avec Le CCAS-Résidence Autonomie Le Ronquet pondéré par le poids relatif de chacun d'entre eux dans les marchés afférents à la convention. Il effectue l'appel de fonds auprès du Le CCAS-Résidence Autonomie Le Ronquet pour la part qui lui revient.

## **ARTICLE 6 – CAPACITE A ESTER EN JUSTICE**

---

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge.

Il informe et consulte Le CCAS-Résidence Autonomie Le Ronquet sur sa démarche et son évolution.

## **ARTICLE 7 – MODIFICATIONS DE LA PRESENTE CONVENTION**

---

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

A SORGUES, LE

POUR LA VILLE DE SORGUES  
LE MAIRE

THIERRY LAGNEAU

POUR LE CCAS DE LA VILLE DE SORGUES  
LE VICE PRESIDENT

JEAN-FRANCOIS LAPORTE

**Convention de Partenariat pour un Concert commun « Big band meeting »**

**Entre :**

**La commune de SORGUES,**

Centre administratif

Route d'Entraigues, CS, 50143

84706 SORGUES cedex

04 90 39 71 71

N° Siret: 218401297

Code APE: 751A

Représentée par son Maire Thierry LAGNEAU, en vertu d'une délibération du 26 janvier 2023, dénommée ci-après

L'organisateur.

**Et :**

**L'association « Lance-croquettes »**

18 rue du Gal Grenier, 84000 AVIGNON

N° Siret : 51439732200033

Code APE : 9001Z

Représentée par son président **Monsieur Christophe LEONARD**

D'une part,

Dénommée ci-après

Le participant.

**1) Objet de la convention**

Chaque année, l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Sorgues met à l'honneur une rencontre avec un autre Big band, lors d'un concert commun de jazz dans la salle de spectacle du Pôle Culturel Camille Claudel.

Il s'agit également de profiter de ce moment privilégié pour échanger avec une autre structure (conservatoires, écoles municipales ou associatives) qui ont également un Orchestre Jazz.

Dans ce cadre, la Municipalité de Sorgues à travers l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) invite cette année la **Fanfare Haut les Mains** au concert qui sera donné au Pôle culturel Camille Claudel de Sorgues le samedi 28 juin 2025.

**2) Dates et horaires du partenariat**

- **Le concert aura lieu le samedi 28 juin 2025 à 20h30.**
- Les déplacements sont à la charge des participants, une répétition et une balance est prévue dans l'après-midi.

Pour l'orchestre invité, c'est une occasion de se produire en dehors des lieux qui l'accueillent habituellement, et il est donc souhaitable en retour, que le Big band de Sorgues puisse s'exprimer hors les murs quelques semaines ou mois plus tard. Ainsi, chacun peut tisser des liens, réfléchir sur sa pratique, à nouveau échanger, partager et progresser.

### **3) Lieu des interventions**

La répétition et le concert se passeront au Pôle Culturel Camille Claudel à Sorgues, dans la salle de spectacle.

Les participants s'engagent à respecter les lieux. Il est interdit de manger ou de boire dans la salle de spectacle.

Un catering sera prévu par la Maire de Sorgues avant le concert.

### **4) Conditions d'encadrement et assurance**

La Fanfare Haut les Mains sera sous la responsabilité de son Chef, Sylvain MAZENS, et le Big band de Sorgues sous celle de son Chef, Serge HILDESHEIM. L'association Lance Croquettes devra fournir une attestation d'assurance « Responsabilité civile » pour le groupe d'élèves inscrits, au plus tard le 7 juin 2025.

### **5) Modalités financières**

Ce partenariat est à titre gratuit, l'ensemble des prestations pour la répétition et le concert est pris en charge par la Mairie de Sorgues dans le cadre de la programmation annuelle de l'EMMD.

Le transport des musiciens d'Avignon vers Sorgues (A/R) reste à la charge des participants.

L'entrée au concert est gratuite, et en fonction du nombre de participants, 2 à 3 places seront réservées d'office pour les familles.

Fait à Sorgues en deux exemplaires le,

Le participant,  
Mr Christophe LEONARD

L'organisateur,  
Mr le Maire Thierry LAGNEAU,

# **Convention établissant les règles de création et de fonctionnement d'une classe orchestre en école élémentaire**

Entre les soussignés,

- **L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse,**
- **La Commune de Sorgues représentée par son Maire, M. Thierry LAGNEAU,**

Il est conclu une convention relative à la participation de personnels de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse aux activités d'enseignement dans le cadre d'une classe orchestre en école élémentaire.

## **Préambule :**

Partenaire de l'association Orchestre à l'Ecole (OAE) pour la mise en place d'une classe orchestre au collège Voltaire, la ville de Sorgues élargit son offre de partenariat éducatif en proposant d'ouvrir une nouvelle classe orchestre en école élémentaire. Cette nouvelle offre culturelle viendra en complément des interventions en milieu scolaire qui y sont déjà réalisées. Dans ce cadre, une convention définissant les objectifs de cette classe orchestre sera passée entre l'école élémentaire et la ville de Sorgues.

## **Article 1 : Définition des activités**

La classe orchestre constitue, en tant que lieu de pratiques renforcées dans le domaine instrumental au sein de l'école où elle est implantée, un élément moteur pour le développement de la vie musicale dans l'établissement et la cité grâce à la contribution conjointe des compétences pédagogiques complémentaires des enseignants et des personnels de l'école de musique.

## **Article 2 : Classes concernées**

La présente convention concerne le site de l'école élémentaire Jean JAURES à Sorgues (84 700).

La classe orchestre est ouverte à partir du CE2.

Un cursus jusqu'au CM2 est proposé aux élèves intégrant le dispositif en CE2.

## **Article 3 : Modalités d'inscription :**

Pour la rentrée de septembre 2025 :

Après concertation entre l'équipe enseignante, un enseignant de CE2 est retenu pour participer au projet avec suivi éventuel des élèves l'année suivante en classe de CM1, puis CM2.

La poursuite du cursus en CM1 et CM2 peut être également confiée à un enseignant différent.

Au cours de l'année de CE1, une information est diffusée aux parents de tous les élèves de l'école élémentaire dans ce niveau scolaire. Les parents sollicitent par écrit l'entrée de leur enfant dans la classe orchestre pour 3 années scolaires. Les élèves candidats sont reçus par les enseignants et/ou responsables des structures éducatives partenaires pour un petit entretien de motivation.

## **Article 4 : Liaison des interventions avec le projet d'école**

La classe orchestre est constituée autour d'un projet pédagogique global équilibré qui respecte la double finalité de cet orchestre et qui s'intègre au projet d'école. Cette intégration doit favoriser les nécessaires concertations et collaborations entre les enseignants et, selon les questions à traiter, le directeur de l'école et le responsable de la structure musicale. Cette concertation aura notamment pour objet de veiller à établir une régulation des différentes activités proposées aux élèves suivant ces formations et à inciter à la recherche de prolongements de caractère interdisciplinaire.

De plus, la mise en place et l'organisation en partenariat de rencontres musicales et de diverses manifestations artistiques devront contribuer au développement et au rayonnement de la classe orchestre. Le CPEM apportera ses conseils, outils et ressources didactiques et pédagogiques utiles au projet.

#### **Article 5 : Répartition dans le temps des interventions**

La totalité de l'horaire de travail de l'orchestre est prélevée sur l'horaire global de la classe (pratique collective, formation instrumentale, ateliers) et répartie pendant l'horaire réglementaire et sur l'ensemble des activités. Aucune matière d'enseignement ne devant être totalement supprimée.

L'organisation générale de l'enseignement dans sa globalité et la répartition des horaires dans la classe orchestre font l'objet d'une large concertation entre les différents partenaires. Dans le cadre du projet d'école et concernant la formation instrumentale, elle permet d'associer les compétences du maître et des professeurs spécialisés afin que chacun apporte son concours à cet enseignement. Ces dispositions garantissent une formation générale de qualité associant avec cohérence une valence artistique forte aux autres champs d'activités et de connaissance.

La pratique musicale instrumentale est dispensée suivant l'organisation globale suivante :

Deux séances hebdomadaires d'une heure chacune sur deux journées différentes réparties ainsi :

- 1 heure de pratique collective en groupe classe
- 1 heure formation instrumentale en groupe restreint

#### **Article 6 : Locaux et matériels**

Sur décision du Conseil municipal de la Ville de Sorgues et du Conseil d'Ecole les activités auront lieu pour partie dans les locaux de l'école Jean JAURES, pour partie dans les locaux propres à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Sorgues (Pôle culturel). Ces locaux ainsi que leur équipement sont mis à disposition à titre gratuit.

Les enfants inscrits en classe orchestre bénéficieront d'instruments nécessaires à cet apprentissage prêtés à titre gracieux.

Le dispositif est entièrement gratuit pour l'école élémentaire.

#### **Article 7 : Déroulement des interventions**

Un emploi du temps précis de la classe concernée par l'action sera établi conjointement et adressé à l'IEN de circonscription dans la semaine qui suit la pré-rentrée de chaque année scolaire.

Cet emploi du temps précisera les horaires et lieux d'intervention, les noms des différents intervenants, des enseignants responsables des déplacements et des permanences sur le site de l'organisme ainsi que le type d'activités et d'apprentissages réalisés par les intervenants et/ou par les enseignants des classes.

#### **Article 8 : Déplacements**

Les déplacements des élèves, entre l'école et l'école de musique s'effectueront à pied avec l'enseignant.

#### **Article 9 : Modalités d'évaluation**

La classe orchestre fait l'objet d'une évaluation régulière qui s'exerce au sein de l'école.

Pour l'école concernée, l'évaluation est inscrite dans le projet d'école. La concertation entre l'ensemble des partenaires intervenant dans la formation concourt à la mise en place d'une observation continue de l'élève. Elle permet d'élaborer conjointement des critères et procédures d'évaluation permettant d'évaluer la réussite de l'élève tout au long de son parcours.

Un bilan de fonctionnement sera établi annuellement, en fin d'année scolaire, lors du dernier Conseil d'Ecole.

#### **Article 10 : Conditions d'exercice**

Les personnels intervenant avec les élèves doivent avoir les qualifications requises.  
Les diplômes requis pour chaque intervenant (DUMI, DE ou attestation d'équivalence de diplôme délivrée par la DRAC pour une année) seront fournis en annexe de cette convention.  
L'intervention peut être suspendue par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, dès lors que les règles de l'Éducation Nationale ne sont pas respectées. Dans ce cas, l'Inspecteur d'Académie prend contact avec le responsable de l'organisme pour examiner la situation et rechercher une solution.

#### **Article 11 : Absence des intervenants extérieurs**

En cas d'absence du [des] intervenant[s] extérieur[s] ou de problèmes matériels justifiant l'ajournement de la séance, l'organisme fait connaître cette indisponibilité au directeur de l'école. Dans ces cas, l'enseignant de la classe assume seul la prise en charge de ses élèves.

#### **Article 12 : Conditions de sécurité - Responsabilités**

Si les élèves sont répartis en groupes dispersés, l'enseignant qui n'a en charge aucun groupe en particulier procède au contrôle successif du déroulement de la séance dans les différents groupes et à la coordination de l'ensemble. L'enseignant peut avoir ponctuellement un groupe en charge dans une salle proche durant la séance. Il assure la coordination de l'ensemble.

Lorsqu'un intervenant extérieur se voit confier l'encadrement d'un groupe d'élèves, c'est à lui de prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour assurer la sécurité des élèves, dans le cadre de l'organisation générale arrêtée par l'enseignant répondant aux exigences définies par les textes réglementaires de l'Éducation Nationale.

La responsabilité d'un intervenant extérieur peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève.

S'agissant de l'action en réparation, sa responsabilité est garantie par son employeur selon les règles habituelles du droit.

Il en est de même en cas d'accident ou de dommage corporel subi par un personnel de l'organisme.

Dans tous les cas, il appartient à l'enseignant, s'il est à même de constater que les conditions de sécurité ne sont manifestement plus réunies, de suspendre ou d'interrompre immédiatement l'activité. L'enseignant informe, ensuite, sans délai, sous couvert du directeur, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la mesure prise.

#### **Article 13 : Durée de la convention**

La présente convention prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028. Elle peut être dénoncée par l'une des parties, par lettre recommandée au 31 décembre de chaque année avec effet à la rentrée scolaire suivante.

Fait à ....., Le.....

Le Directeur Académique,

Le Maire de Sorgues,

# Convention d'objectifs d'une classe orchestre en école élémentaire

## ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La Mairie de Sorgues  
Représentée par  
Son maire, Mr Thierry LAGNEAU  
Ci-après désignée par « Ville de Sorgues »  
D'une part,

ET

L'école élémentaire JAURES de Sorgues  
Représentée par  
Mme Mathilde JEANJEAN  
Ci-après désignée par « l'école élémentaire JAURES »  
D'autre part,

## CONSIDÉRANT

- L'article L121-6 du Code de l'Éducation
- Le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- L'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 (publié au JORF du 7/7/2015 - le parcours d'Éducation Artistique et Culturelle)
- L'arrêté du 9 novembre 2015 (publié au JORF du 24-11-2015 ; bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015) portant programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)
- La circulaire n°2012-010 du 11-1-2012 relative au développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège.
- La convention cadre entre l'État et l'association « Orchestre à l'École » du 9 juillet 2021
- La convention signée entre la ville de Sorgues et l'inspection académique du Vaucluse établissant les règles de création et de fonctionnement d'une classe orchestre en école élémentaire.

## PRÉAMBULE

Un Orchestre à l'École est un projet reposant sur un partenariat impliquant toujours un établissement scolaire, un conservatoire ou une école de musique et des collectivités territoriales. Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- L'ouverture culturelle et l'accès à la pratique instrumentale à travers un projet artistique exigeant.
- Le dispositif constitue une opportunité unique pour de nombreux jeunes de découvrir la pratique musicale. La gratuité pour les familles, seule garante d'une réelle égalité des chances, est à ce titre un critère indispensable. Plus largement, l'aventure Orchestre à l'École ouvre aux élèves un nouvel univers culturel. Les équipes éducatives ont d'ailleurs à cœur de promouvoir la pratique instrumentale au-delà

de l'expérience au sein de l'orchestre. Elles offrent aux jeunes la possibilité de poursuivre, s'ils le souhaitent, au sein d'une école de musique ou encore d'un orchestre présent sur le territoire.

- L'inclusion sociale des jeunes. Les élèves sont amenés à s'écouter et à travailler ensemble. La réussite collective du groupe passe par la réussite de chacun. Une donnée qui modifie en profondeur la relation entre les élèves, et celle qu'ils entretiennent avec leurs enseignants. Par ailleurs, l'orchestre à l'école est amené à participer à la vie locale du territoire, afin d'éveiller la conscience citoyenne des jeunes.
- Favoriser la réussite scolaire et personnelle à travers la pratique instrumentale, les enfants acquièrent progressivement rigueur et discipline. Les progrès qu'ils réalisent leur donnent confiance en eux, cela leur permet de rentrer de la meilleure des façons dans les apprentissages fondamentaux sur leurs résultats scolaires et de s'épanouir. Ce dispositif est aussi l'occasion de resserrer les liens entre les parents et l'éducation nationale afin que ces derniers s'impliquent davantage dans la scolarité par leurs enfants.

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les engagements des différents partenaires pour déployer un dispositif Orchestre à l'École de l'école élémentaire JAURES de Sorgues à compter de la rentrée scolaire 2025.

### **ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU PROJET**

L'orchestre s'adresse à une classe de CE2 qui est constituée de 6 groupes composés de 2 à 4 élèves qui forment 6 « pupitres ». Cette classe s'inscrit dans la durée du projet qui est de 3 années scolaires (du CE2 au CM2). Pour la première année du projet, les temps d'enseignement s'organisent entre le travail en pupitres à l'EMMD de Sorgues, les jeudis de 14 h 00 à 15 h 00 et un travail en classe complète « tutti » à l'école élémentaire JAURES, les mardis de 10 h 45 à 11 h 45. Ces dates, horaires et lieux peuvent évoluer en fonction des nécessités d'organisation, après concertation entre les partenaires et en gardant le principe de 2 séances hebdomadaires de 1 heure chacune. Au premier septembre de chaque année, les horaires définis le seront pour le restant de l'année scolaire. Les instruments constitutifs de l'orchestre sont mis gratuitement à disposition des enfants pour toute la durée du projet.

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JAURES**

La direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de Vaucluse dans le cadre de ses moyens :

- mobilise l'équipe éducative ;
- apporte l'expertise de ses corps d'inspection ;
- s'engage à aménager les emplois du temps des élèves de telle sorte qu'ils puissent recevoir leur enseignement en formation instrumentale et orchestrale ;
- définit le rôle du/des porteur(s) de projet ;
- s'engage à donner un quota d'heures suffisant aux professeurs pour assurer le bon déroulement et suivi du dispositif ;

- veille au bon fonctionnement du dispositif ;
- veille à la cohérence du dispositif avec les objectifs pédagogiques du projet d'établissement et à son rayonnement au sein de l'établissement scolaire (lien avec les autres élèves de l'établissement et les projets existants) ;
- s'engage à faciliter la participation des élèves et la mobilisation des familles aux opérations organisées dans le cadre de l'orchestre à l'école.
- se déclare responsable des déplacements des enfants pour tout événement se déroulant pendant le temps scolaire et périscolaire.

#### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SORGUES**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif, artistique et culturel, la ville de Sorgues :

- assure la maîtrise d'ouvrage du projet ;
- assure la logistique du dispositif, notamment en mettant à disposition les locaux nécessaires ;
- assure le fonctionnement de l'Orchestre à l'École par l'intervention des enseignants de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) de Sorgues selon un planning hebdomadaire ;
- se porte garant de la qualité de l'enseignement musical dispensé par l'EMMD;
- anime le comité de pilotage (cf. article 5)
- s'engage à faciliter la participation des élèves bénéficiaires aux opérations qu'il organise ;
- s'engage à couvrir les frais d'intervention des musiciens intervenants ;
- communique sur le dispositif et le valorise.
- s'assure que les intervenants ont la motivation, les qualifications et les agréments nécessaires ;
- met tout en œuvre pour la pérennité du projet en proposant des possibilités de continuité du projet pour les élèves volontaires ;
- fournit les instruments et l'ensemble du matériel nécessaire à la pratique ;
- demande aux familles de fournir un justificatif d'assurance de l'instrument pratiqué par leur(s) enfant(s) ;
- s'engage à associer les élèves de l'Orchestre à l'École aux événements de l'établissement d'enseignement artistique (auditions, concerts, masterclass, etc.) et/ou proposer des opportunités de projet artistique.

#### **ARTICLE 5 – COMITÉ DE PILOTAGE**

Les signataires de la convention s'engagent à se réunir en comité de pilotage 1 fois par an et de convier toutes les parties prenantes du dispositif (association Orchestre à l'École, élèves, parents d'élèves, partenaires sociaux et artistiques...) afin :

- d'élaborer le projet artistique et pédagogique et organiser l'enseignement de l'éducation musicale ;
- de fixer et organiser les représentations de l'orchestre (au moins trois représentations par année scolaire) ;
- de s'assurer de la tenue de points de concertation mensuel entre les équipes éducatives de l'EMMD de Sorgues et de l'école élémentaire JAURES ;
- d'organiser le suivi des interventions, et réaliser le bilan annuel de l'orchestre.

Toutes les décisions concernant le dispositif seront prises au regard des recommandations de la [Charte de Qualité des Orchestres à l'École](#).

## **ARTICLE 6 – DURÉE**

La convention entre en vigueur à la date de sa signature et a une durée de trois ans. La convention peut être révisée par la voie de l'avenant.

## **ARTICLE 7 – RÉSILIATION**

La présente convention peut être dénoncée, soit par accord entre les parties, soit, à défaut, à l'initiative de l'une d'entre elles, moyennant un préavis de six mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 8 - LITIGES**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige.

Fait en deux exemplaires à Sorgues, le / /2025

Pour l'École élémentaire JAURES  
Mme Mathilde JEANJEAN  
Directrice de l'école Jean JAURES de Sorgues

Pour la ville de Sorgues  
Mr Thierry LAGNEAU  
Maire de Sorgues

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE  
DU PÔLE CULTUREL CAMILLE CLAUDEL  
285 Av. d'Avignon 84700 Sorgues**

**Par la Ville de Sorgues,**

Adresse : Centre administratif, CS 50142, 84706 SORGUES cedex

N° de SIRET : 218 401 297 00187

Code APE : 751 BA

N° Licence d'Entrepreneur de Spectacle : 1-1055067 et 3-1055165

Téléphone : 04 90 39 71 98

Représentée par son Maire en exercice, Monsieur Thierry LAGNEAU, ci-après désignée par « la Ville »,

**Au profit de la compagnie Le Papillon**

Adresse : 6 avenue François Mauriac, 84 000 Avignon

N° SIRET : 515 394 104 000 19

Code APE : 90.01Z

Téléphone : 06 69 02 10 85

Représentée par : Luc Pacini

En qualité de : responsable artistique

Ci-après désigné par "l'utilisateur", sollicitant par demande en date du 28 octobre 2024 l'autorisation d'utiliser la salle de spectacle du pôle culturel Camille Claudel et annexes pour y organiser une résidence artistique, d'autre part,

Vu l'Article du L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur Spécifique à la salle de spectacle, les loges, l'espace d'exposition, et le hall, accepté et annexé à la présente,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE I - OBJET DE LA MISE A DISPOSITION**

La salle de spectacle du pôle culturel Camille Claudel sera mise à disposition de l'utilisateur :

**du 16 au 20 juin 2025**

Aux heures suivantes :

- Lundi 16/06/25 : de 14H à 18H
- Mardi 17, mercredi 18, et jeudi 19/06/25 : de 9H à 18H
- Vendredi 20/06/25 : de 9H à 17H avec une présentation de fin de résidence en présence de public à 17H.

Les locaux mis à disposition comprennent :

- Une salle de spectacle d'une capacité d'accueil maximale de 181 personnes assises,
- 1 local (salle de catering) (comportant tables et chaises, micro onde et frigos),
- 2 loges d'une capacité de 10 personnes chacune

- 2 sanitaires
- un accès libre au réseau WIFI

Les locaux mis à disposition sont à usage exclusif de la compagnie Le Papillon.

## **ARTICLE II - NATURE DE LA PRESENTE CONVENTION**

La présente convention est conclue à titre précaire et révocable.

L'usage du local communal doit être limité à l'activité de l'utilisateur. Un usage personnel du local par un membre de la compagnie ou par l'ensemble des membres de la compagnie est interdit. De même qu'il est interdit que l'utilisateur prête ou sous loue les locaux que la Ville lui met à disposition.

Si tel est le cas, le Conseil Municipal se réserve le droit de mettre un terme à toutes futures demandes de mise à disposition.

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et le respect du voisinage (bruit). L'usage du tabac est interdit dans tous les lieux publics et les associations vendant de l'alcool doivent se munir de l'autorisation de licence correspondante.

## **ARTICLE III - DISPOSITION RELATIVE A LA SECURITE**

L'utilisateur est seul et totalement, responsable des conséquences de tout événement, tant au point de vue corporel que matériel, pouvant se produire à l'intérieur des locaux et survenant aux membres ou aux tiers se trouvant dans l'enceinte de ceux-ci durant les heures d'utilisation.

L'utilisateur reconnaît :

- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes spécifiques données par la Ville, compte tenu de l'activité envisagée.
- Avoir procédé avec la Ville à une visite de la salle et plus particulièrement les locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés.
- Avoir constaté avec la Ville, l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, ...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

## **ARTICLE IV - ASSURANCES**

L'utilisateur a souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation et des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.

L'utilisateur devra produire une attestation d'assurance en cours de validité, couvrant sa responsabilité civile pour tous les dommages de quelque nature que ce soit pouvant survenir de son fait ou de celui de ses invités tant aux tiers qu'aux biens mis à sa disposition. L'attestation d'assurance devra être jointe à la présente convention.

## **ARTICLE V - CONDITIONS FINANCIERES**

La salle est mise gracieusement à disposition de l'utilisateur.

## **ARTICLE VI - CONDITIONS D'UTILISATION - DISPOSITIONS PARTICULIERES**

La mise à disposition des locaux désignés à l'Article I est consentie sous réserve du respect des conditions suivantes :

Les issues de secours seront conservées en l'état, sans entrave.

L'utilisateur devra contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées. Il veillera à faire respecter les règles de sécurité par les participants.

Afin de limiter les nuisances sonores, les portes et les fenêtres seront maintenues fermées.

L'utilisateur devra rendre les locaux et le matériel utilisé dans leur état initial. Il devra s'assurer du nettoyage et ou une désinfection des locaux et du matériel utilisés et des voies d'accès après chaque utilisation.

L'utilisateur s'engage à remettre le matériel utilisé, tables et chaises, dans le local où il a été pris. Le déplacement de matériel (tables, bancs, chaises ...) entre deux salles communales n'est pas autorisé.

Pour les dégâts matériels éventuellement commis dans le cadre des activités de la compagnie utilisatrice, l'utilisateur devra réparer sous 10 jours ou à indemniser la collectivité locale, au vu des devis établis par cette dernière.

L'utilisateur s'engage à signaler à la mairie, le plus rapidement, toute dégradation mineure ou dégradation importante constatée à l'arrivée dans les locaux

La capacité maximale d'accueil de la salle de spectacle du pôle culturel est de 181 personnes assises. Pour des raisons de sécurité, l'utilisateur devra veiller scrupuleusement à ne pas accueillir un nombre supérieur de personnes. Dans le cas contraire, l'utilisateur engagerait sa responsabilité civile et pénale. L'utilisateur s'engage à respecter toutes les prescriptions de sécurité en matière d'évacuation des locaux et de lutte contre l'incendie, ainsi que toutes prescriptions légales ou réglementaires en matière d'hygiène, de salubrité et de tranquillité publique.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser l'ensemble du matériel son et lumière de la salle de spectacle sans l'autorisation de la régisseuse de la salle.

## **ARTICLE VII – ANNULATION & LITIGES**

La présente convention peut être dénoncée :

1/ Par la Ville à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'Éducation ou à l'ordre public, par courriel adressée à l'organisateur.

2/ Par l'utilisateur pour cas de force majeure, dûment constaté et signalé à la Ville par lettre recommandée ou par courriel, si possible dans un délai de cinq jours avant la date prévue pour l'utilisation des locaux.

3/ La présente convention peut être dénoncée à tout moment par la Ville si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de cette convention qui lui est applicable et s'engage à s'y conformer scrupuleusement.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher à l'amiable toute solution pouvant y mettre fin. En cas d'échec, les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre l'utilisateur et la Ville, relèveront des juridictions compétentes.

Le signataire certifie avoir pris connaissance de la totalité de la présente convention et notamment des consignes de sécurité qu'il doit impérativement respecter en sa qualité d'utilisateur.

Fait en deux exemplaires à Sorgues, le

Le Maire Thierry LAGNEAU  
Pour le Maire et par délégation

Compagnie Le Papillon  
Le représentant artistique

L'Adjointe déléguée à la culture

Jacqueline DEVOS

Luc PACINI

### ***Règlement Intérieur***

*(Spécifique à la salle de spectacle, les loges, l'espace d'exposition, et le hall)*

Le présent règlement intérieur a pour objectif de permettre l'utilisation des installations pour la satisfaction pleine et entière de tous, tout en veillant scrupuleusement au respect du matériel et des lieux mis à disposition. Chaque utilisateur doit avoir conscience que le règlement ne cherche, en aucune façon, à limiter la liberté d'évolution dans les installations mais au contraire à préserver la qualité de celles-ci dans le temps.

#### **DISPOSITIONS GENERALES**

La commune de Sorgues est propriétaire du Pôle Culturel Camille Claudel.

Elle en dispose librement.

Elle met ses installations à la disposition des associations de Sorgues pour des manifestations culturelles organisées avec la Ville.

Cette mise à disposition s'effectue selon un plan d'occupation établi par le service Culturel sur la base de demandes écrites et motivées auprès de M. Le Maire.

Aucun Utilisateur ne saurait prétendre à l'utilisation de la salle ou d'un équipement de la salle à une date déterminée de l'année, sur la base d'une reconduite tacite ou annualisée.

L'utilisation des locaux n'est effective qu'à la signature du présent règlement par les différentes parties ; aucun

accord verbal ne sera pris en compte.

Dans le cadre d'un spectacle, une seule répétition (la Générale) pourra se dérouler dans la salle, et dans les conditions de la représentation.

Toute manifestation devra être terminée, au plus tard, à 1h00 du matin, démontage et rangement compris. Ceci afin de limiter les nuisances pour le voisinage.

La fermeture des lieux est fixée à 23h00 les soirs de répétitions et à 00h30 les soirs de représentations.

Aucun repas, ni débit de boissons, ne pourront avoir lieu dans ces locaux. Seules peuvent être autorisées les réceptions sans restauration organisées dans le Hall.

Il n'y aura aucune mise à disposition de la salle de spectacle sans la présence du régisseur (ou toute personne habilitée par le responsable du service Culturel).

La salle de spectacle n'est utilisable qu'en auditorium (configuration places assises). La commune se réserve le droit d'étudier, à titre exceptionnel, toute demande spécifique d'utilisation dans d'autres configurations.

## **AUTORISATIONS**

La commune est seule juge de l'attribution des installations ainsi que du choix du bénéficiaire au cas où elle serait saisie de plusieurs demandes pour une même date.

Les autorisations sont accordées par M. le Maire. La demande d'utilisation ne sera définitive qu'après réception par l'utilisateur de l'accord écrit. Les autorisations accordées ne sont valables que pour l'utilisateur ayant déposé la demande.

Pour toute manifestation ayant lieu dans la salle de spectacle, l'utilisateur devra mettre en place une billetterie avec place numérotée (même dans le cas d'un spectacle gratuit). La capacité d'accueil de la salle de spectacle est de 181 personnes (dont 10 places qui peuvent être transformées en 4 places pour personnes à mobilité réduite). Ces places pour personne à mobilité réduites doivent être vendues au dernier moment.

Toute demande de collation, d'apéritif, de réception ou autre service alimentaire devra, obligatoirement, faire l'objet d'une demande écrite auprès de M. le Maire, lors de la signature de ce règlement.

La demande d'utilisation pourra être dénoncée :

- Par la commune, à tout moment, en cas de force majeure ou pour des motifs tenant au bon fonctionnement des services municipaux ou à l'ordre public, par lettre recommandée avec accusé de réception,

- Par l'utilisateur, en cas de force majeure dûment constatée et signifiée à M. Le Maire par lettre recommandée avec accusé de réception, si possible dans un délai de 5 jours francs avant la date prévue pour l'utilisation de la salle.

À défaut, si les locaux ne sont pas utilisés aux dates et heures fixées par les parties, l'utilisateur s'engage à dédommager la Commune des frais éventuellement engagés.

Toute utilisation des lieux autre que celle autorisée par ce règlement intérieur, entraîne la résiliation immédiate de cette dernière, sans que les frais engagés par l'utilisateur ne soient demandés à la municipalité.

Il appartient à l'utilisateur d'obtenir les autorisations nécessaires et de se mettre en règle le cas échéant avec les différentes administrations (SACEM, SACD, URSSAF, ...). Tous les frais, taxes, droits, sans exception, entraînés par l'organisation de la manifestation, sont à la charge de l'utilisateur.

**Toute sous-location est interdite.** Les autorisations accordées ne sont valables que pour l'utilisateur ayant déposé la demande.

## **RESPONSABILITE : ASSURANCES, ACCIDENTS, VOLS, DEGATS**

### **- Assurances**

L'utilisateur de la salle de spectacle du Pôle Culturel est tenu de présenter à l'administration municipale au moment de la signature du règlement, un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile concernant notamment : les accidents pouvant survenir aux tiers du fait des installations ou objets lui appartenant ; les détériorations susceptibles d'être causées de son fait, ou par les personnes participant sous sa direction à la manifestation, rencontre, y compris les spectateurs, tant aux salles qu'aux diverses installations, matériels, propriétés de la commune ou de tiers.

Ce document est obligatoire à la signature du Règlement Intérieur.

### **- Droits d'auteurs**

Au cours de la manifestation, et dès qu'il y a utilisation de musique en public, et quel que soit le mode de diffusion des œuvres (CD, TV, radio, DJ, orchestre, groupe, ...), l'organisateur doit demander au préalable une autorisation auprès de la SACEM, et régler les droits d'auteur.

Il en est de même pour les œuvres théâtrales qui doivent être déclarer auprès de la SACD.

**Les frais inhérents à ces droits d'auteur restent à la charge de l'organisateur de la manifestation, et ne pourront, en aucun cas, être pris en charge par le propriétaire de la salle.**

- **Sécurité des personnes et des biens**

Les sorties de secours doivent être dégagées et accessibles au public.

Le Régisseur veillera à ce que les consignes de sécurité affichées dans l'établissement soient connues et respectés par les utilisateurs.

Le Régisseur et/ou le Gardien (responsables SSIAP) restent seuls référents en termes de règles de sécurité dans les établissements recevant du public.

L'utilisateur s'engage à respecter scrupuleusement, les consignes et directives données par le Responsable des lieux ou son représentant, en termes d'accueil du public et de sécurité des biens et des personnes.

- **Accidents, vols**

La Commune décline toute responsabilité en cas de problèmes consécutifs aux activités pratiquées dans la salle et en cas de dommages, vols ou accidents dus à un manque de discipline ou d'organisation de la part des utilisateurs ou des usagers.

La Ville s'engage à mettre à la disposition de l'utilisateur des locaux en bon état d'entretien ainsi que son matériel en bon état de fonctionnement. L'utilisateur ne pourra pas exercer de recours contre la Ville en cas d'accident interrompant l'activité en cours, ni prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

L'utilisateur sera également responsable des détériorations de la propriété communale (biens immobiliers et mobiliers) et du matériel appartenant à des tiers.

La commune décline toute responsabilité envers qui que ce soit et à quelque titre que ce soit en cas de perte, de dégradations ou de vol à l'intérieur des salles mais aussi à ses abords, et sur les parkings. Elle décline tout recours en dommages et intérêt en cas d'accident.

- **Dégâts**

Les usagers devront constater avant et après les manifestations avec le régisseur, l'état des lieux et du matériel. Toute dégradation sera réparée aux frais de l'utilisateur responsable. La Mairie se réserve le choix du prestataire pour les éventuelles réparations.

## ENTRETIEN

A la fin de chaque séance, les responsables des manifestations sont tenus de ranger le matériel prêté et de laisser les locaux propres. Les usagers doivent faire preuve d'une parfaite discipline. La propreté et l'aspect des lieux, sont à conserver rigoureusement.

L'utilisateur doit faire preuve d'un comportement citoyen, en particulier en matière de respect de l'environnement (utilisation raisonnée de l'éclairage, du chauffage et de l'eau, tri sélectif des déchets à l'aide des conteneurs mis à disposition, ...)

L'utilisateur doit prendre soin des locaux et du matériel mis à sa disposition.

- Les déchets et débris seront enlevés, et évacués vers les conteneurs extérieurs prévus à cet effet.
- Les sanitaires seront laissés propres, et les points d'eau fermés.
- Le matériel sera nettoyé des salissures, rangé et remis en place.
- Les portes et fenêtres seront fermées.
- Les lumières seront éteintes.
- Les abords extérieurs devront être laissés propres.

Au cas où l'état des lieux exigerait un nettoyage spécial après la manifestation, celui-ci serait effectué aux frais de l'utilisateur.

## DISPOSITIONS D'UTILISATION

En cas de manifestation recevant du public ou de répétition dans la Salle de Spectacles, l'accès ne sera pas automatiquement autorisé aux loges, ou autre local annexe. Les zones accessibles aux utilisateurs seront définies lors de la signature du Règlement Interieur.

Dans tous les locaux, seuls les décors ignifugés M1 sont autorisés, soumis à l'accord du Régisseur Technique.

Il est strictement interdit :

- **de fumer à l'intérieur de l'établissement (En application du Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006**

- fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif),*
- **d'aménager, de transformer ou de décorer la salle, ou de stocker du matériel, sans autorisation écrite préalable du Maire ou de son représentant,**
  - **d'agrafer, punaiser, coller, clouer, afficher par tout procédé que ce soit sur les murs, cloisons ou baies ou d'enlever des éléments déjà affichés et ayant trait à l'utilisation de la salle,**
  - **de modifier les installations électriques ou autres,**
  - **d'utiliser le mobilier (chaises, tables) à l'extérieur de la salle,**
  - **d'utiliser des pétards, fusées, fumigènes ou autres artifices, comme les confettis, serpentins ou machine à mousse.**
  - **d'amener des animaux, même tenus en laisse, (sauf s'ils font partie intégrante d'un spectacle)**
  - **d'introduire des objets en verre y compris les bouteilles, ainsi que tout objet susceptible d'être utilisé comme projectile,**
  - **de consommer des boissons et de la nourriture dans la salle de spectacle, et en dehors des endroits prévus à cet effet,**
  - **d'enlever ou de détériorer un dispositif protecteur et/ou de sécurité (ex : extincteurs et système de désenfumage),**
  - **d'obstruer les issues de secours,**
  - **de s'asseoir sur les marches d'escalier de la salle de spectacle.**

## **PUBLICITE**

La commune de Sorgues se réserve l'exclusivité pour toute publicité tant à l'intérieur qu'aux abords de la salle. Aucune banderole publicitaire de quelque nature que ce soit ne pourra être posée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement sans l'accord de M. le Maire.

Les demandes relatives à l'aménagement et à la décoration des locaux doivent être formulées lors de la signature du présent Règlement.

## **ROLES DE CHACUN**

Le personnel municipal assure la gestion, le contrôle et la surveillance des lieux. Tous les usagers doivent se conformer à leurs indications. Ils ne sont pas à la disposition des utilisateurs pour toute autre mission ou travail qui n'est pas expressément cité dans le présent règlement.

Les installations de chauffage relèvent de la compétence exclusive du personnel municipal.

Le responsable des lieux se réserve le droit de fermer la salle, lorsque les conditions, de sécurité notamment, l'exigent, en cas d'incidents ; et assure l'interface avec les forces de l'ordre et de secours.

La présence d'un représentant municipal ne relève pas l'utilisateur de ses responsabilités. Le locataire reste l'Utilisateur de la manifestation et à ce titre, responsable des biens et des personnes.

Seul un technicien désigné par la commune est habilité à se servir des différentes installations électriques et techniques (sonorisation, éclairage scénique, machinerie, vidéo, ...). Ainsi, ce matériel ne pourra en aucun cas, être mis à la disposition du bénéficiaire sans la présence du technicien.

## **RESPECT DU PRESENT REGLEMENT**

Les utilisateurs s'engagent à respecter strictement les dispositions du présent règlement.

Toute personne qui aura utilisé les locaux mis à sa disposition dans un autre but que celui indiqué dans sa demande, qui aura contrevenu aux conditions du présent règlement ou qui aura commis ou laissé commettre des dégradations aux salles ou à leurs annexes, pourra se voir retirer l'autorisation d'utilisation des équipements, de manière temporaire ou définitive.

Le Maire ou son représentant dispose du libre accès aux équipements du Pôle Culturel Camille Claudel lors des différentes manifestations. Il est habilité à contrôler à tout moment l'application du présent règlement.

Fait le : ..... en 2 exemplaires.

Pour la manifestation prévue le....

Signatures :

<p>M. le Maire, Thierry Lagneau Pour le Maire et par délégation L'adjointe déléguée à la culture</p> <p style="text-align: center;">J. DEVOS</p>	<p>Le Responsable « Organisation » Nom/Prénom/Signature :</p>	<p>Le référent : <i>présent lors de l'utilisation des locaux</i> Nom/Prénom/Signature :</p>
--	---	---

**Pour information : le référent est présent lors de chaque utilisation des locaux (répétition et manifestations. Il a pris connaissance de ce règlement pour le faire appliquer. Il sera notre seul interlocuteur pour la bonne marche de la manifestation.**

Contact responsable Salle : **THOMAS BROUSSIER → 04 86 19 90 54**